



ACSA | CASA

Surveillance des blessures agricoles au Canada  
Canadian Agricultural Injury Reporting

# SURVEILLANCE DES BLESSURES AGRICOLES AU CANADA

## Décès liés au milieu agricole au Canada



---

Droits d'auteur © Surveillance des blessures agricoles au Canada (SBAC), 2016. Tous droits réservés

Il est permis de citer de ce rapport, d'en extraire des figures ou des tableaux à la condition d'en indiquer la source : Surveillance des blessures agricoles au Canada. Pas plus d'une page du rapport ne peut être reproduite ou retransmise par quelque procédé que ce soit sans l'autorisation écrite de SBAC. Les données publiées dans ce rapport ne peuvent être ni réanalysées ni réinterprétées sans autorisation écrite au préalable de SBAC.

Recherches effectuées et compilation pour SBAC par l'Injury Prevention Centre (IPC),  
University of Alberta, 4075 RTF, 8308-114 Street NW, Edmonton (Alberta) T6G 2E1

Visitez le site Web de SBAC à [www.casa-acsa.ca](http://www.casa-acsa.ca)

## TABLE DES MATIÈRES

---

|               |   |           |
|---------------|---|-----------|
| Remerciements |   | <b>1</b>  |
| Chapitre 1    | Introduction  | <b>2</b>  |
| Chapitre 2    | Méthodes  | <b>5</b>  |
| Chapitre 3    | Décès liés au milieu agricole au Canada<br>de 1990 à 2012 : Un aperçu | <b>10</b> |
| Chapitre 4    | Décès liés au milieu agricole<br>au Canada de 2003 à 2012 : Un aperçu | <b>12</b> |
| Annexe A      | Règles de décision  | <b>28</b> |
| Annexe B      | Glossaire   | <b>29</b> |
| Annexe C      | Formulaire de saisie des données des mortalités                       | <b>32</b> |
| Annexe D      | Populations agricoles   | <b>34</b> |
| Annexe E      | Collaborateurs de SBAC  | <b>39</b> |

## REMERCIEMENTS

---

### FINANCEMENT ET SOUTIEN

Surveillance des blessures agricoles au Canada (SBAC) reçoit l'appui financier de l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA). L'ACSA est financée en partie par *Cultivons l'avenir 2*, une initiative fédérale-provinciale-territoriale, et reçoit un soutien supplémentaire des secteurs agricole et des entreprises.



**ACSA | CASA**  
ASSOCIATION CANADIENNE DE SÉCURITÉ AGRICOLE  
CANADIAN AGRICULTURAL SAFETY ASSOCIATION

**Canada**

**Cultivons l'avenir 2 | Growing Forward 2**  
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale  
A federal-provincial-territorial initiative

Merci à tous les particuliers et organismes qui ont contribué à SBAC et à la préparation de ce rapport.

### AVEC DES REMERCIEMENTS PARTICULIERS À :

Co-directrice de SBAC, Kathy Belton, PhD  
Coordinatrice nationale de SBAC, Colleen Drul

### COORDONNÉES

Surveillance des blessures agricoles au Canada  
a/s Association canadienne de sécurité agricole  
3325-C, chemin Pembina  
Winnipeg MB R3V 0A2  
Tél. 877.452.2272  
Télé. 877.261.5004  
Courriel : [cair-sbac@casa-acsa.ca](mailto:cair-sbac@casa-acsa.ca)  
Site Web : [www.casa-acsa.ca](http://www.casa-acsa.ca)

Note: Pour alléger le présent texte, le genre masculin désignant des personnes inclut aussi le féminin.

# CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

---

## 1.1 APERÇU GÉNÉRAL

Surveillance des blessures agricoles au Canada (SBAC), anciennement le Programme canadien de surveillance des blessures en milieu agricole (PCSBMA) a été établi en 1995 pour répondre à un besoin de recueillir de meilleurs renseignements relatifs aux accidents mortels ou à celles nécessitant une hospitalisation en milieu agricole au Canada. SBAC est un programme national ayant des partenaires dans chacune des dix provinces du Canada. *Décès liés au milieu agricole au Canada* analyse les données canadiennes relatives aux décès liés au milieu agricole sur la période de dix années entre 2003 et 2012. Ce rapport comprend les tendances sur une période de 23 ans (de 1990 à 2012) ainsi qu'une analyse approfondie des mécanismes de blessure sur une période de dix ans de 2003 à 2012. Les données déclarées pour les décès liés au milieu agricole sont pour les personnes qui faisaient partie de la population agricole canadienne, les travailleurs temporaires étrangers qui participaient au programme du travail saisonnier en agriculture de Citoyenneté et Immigration Canada, ou qui étaient exposés au risque de blessures en milieu agricole au Canada entre 2003 et 2012. Entre 2003 et 2012, il y avait 843 décès liés au milieu agricole au Canada, en moyenne 84 par an. Au cours de la période de surveillance de dix ans, le taux de mortalité moyen par 100 000 de population agricole par an était de 11,5 décès.

Cette introduction est suivie d'une description des méthodes utilisées dans le programme SBAC. Vient ensuite deux chapitres qui présentent un aperçu complet des décès liés au milieu agricole au Canada.

## 1.2 HISTORIQUE DE LA SURVEILLANCE DES BLESSURES LIÉES AU MILIEU AGRICOLE AU CANADA

Les blessures liées au milieu agricole ont pris de l'importance concernant la santé en milieu agricole depuis 1960 alors que ce problème a été soulevé dans les publications médicales. À ce moment-là, quelques groupes provinciaux ont commencé à suivre de près les blessures liées au milieu agricole. Ce n'est récemment toutefois qu'on a commencé à affecter des ressources nationales importantes à l'analyse de ces blessures.

Le métier d'agriculteur est une occupation dangereuse comparativement à d'autres métiers industriels au Canada. L'agriculture occupe le quatrième rang au chapitre des industries présentant le plus de risques au Canada relatif au taux d'accidents mortels. En termes de nombre absolu, il n'existe pas d'occupation plus dangereuse.<sup>1</sup> Les coûts économiques associés aux blessures liées au milieu agricole sont importants. En 2004, les blessures liées au milieu agricole au Canada ont coûté 465 millions de dollars. Les blessures non intentionnelles constituaient la majorité des coûts, 80 % du total des coûts des blessures liées au milieu agricole (374 million \$).<sup>2</sup>

Avant la création de SBAC, il existait très peu de données concernant les blessures liées au milieu agricole au Canada. Ce programme de surveillance a comblé un vide important relatif à l'occurrence des blessures liées au milieu agricole en fournissant des données qui peuvent servir à élaborer des stratégies efficaces et cibler des programmes de prévention des blessures. Les données de SBAC ont été utilisées par divers

groupes à l'échelle internationale, en Australie, au Brésil, à Hong Kong, en Inde, en Irlande, au Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Unis et aux États-Unis. Plusieurs inventaires et recueils font référence à SBAC, y compris des guides à la santé et sécurité au travail, des recueils de cas et inventaires publiés par l'Agence de la santé publique du Canada. En termes de politique, SBAC a été utilisé comme source de référence pour les blessures liées au milieu agricole à toutes les échelles, internationale, nationale, provinciale et régionale. Les renseignements recueillis ont indiqué que les données du programme ont aidé à informer, à influencer et à mettre en oeuvre l'élaboration de politiques aux paliers fédéral et provincial. Les influences sur la planification stratégique à l'échelle provinciale et organisationnelle sont aussi évidentes, et on peut lier les contributions aux : lignes directrices pour la sécurité des enfants<sup>3</sup>, lois sur le travail des enfants<sup>4</sup>, lignes directrices pour la santé et sécurité au travail<sup>5</sup>, normes techniques<sup>6</sup>, et stratégies visant à réduire les blessures et à promouvoir la santé. À l'échelle internationale, le Gouvernement du Canada a cité les rapports de SBAC dans sa soumission de 2003 aux Nations Unies, au sujet de la Convention relative aux droits de

l'enfant, et il a reconnu SBAC comme ayant un rôle important dans l'influence sur les droits de l'enfant au Canada<sup>7</sup>. SBAC a été reconnu aussi comme un outil pour la sensibilisation, l'acquisition des compétences et le développement des connaissances par le biais de présentations aux congrès, de téléconférences, conférences, matériel de cours, campagnes de marketing social et de matériel de ressource. D'une perspective de recherche, 132 articles dans 56 revues atteignant une très grande gamme de disciplines ont été liés à SBAC.

### 1.3 SURVEILLANCE DES BLESSURES AGRICOLES AU CANADA

Surveillance des blessures agricoles au Canada (SBAC) est un programme national financé par l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA). SBAC est un programme collaboratif auquel diverses organisations de tout le Canada participent. Il est coordonné à partir d'un bureau national situé à l'Injury Prevention Centre, l'Université de l'Alberta, à Edmonton, en Alberta. Les personnes et organisations qui contribuent à SBAC sont les chercheurs, les organismes publics et l'industrie agricole.

---

1 Pickett W, Hartling L, Brison RJ, Guernsey J (1999). Fatal farm injuries in Canada. *Can. Med Assoc. J.* 160:1843-1848.

2 Sauve-Qui-Pense, (2009). *The Economic Burden of Injury within the Agriculture-related Population in Canada*. Sauve-Qui-Pense : Toronto, ON (non publié).

3 National Children's Centre for Rural and Agricultural Health and Safety, Marshfield Clinic Research Foundation, 2006. Disponible à : [http://www.marshfieldclinic.org/nccrahs/?page=nccrahs\\_aboutus\\_center\\_highlights](http://www.marshfieldclinic.org/nccrahs/?page=nccrahs_aboutus_center_highlights).

4 Irwin, John, Stephen McBride and Tanya Strubin. 2005. "Child and Youth Employment Standards: The Experience of Young Workers Under British Columbia's New Policy Regime." *Canadian Centre for Policy Alternatives*, September 2005. 40 pp.

5 Ministère du Travail de l'Ontario, 2006; Workers Compensation Board of Prince Edward Island, 2006.

6 Association canadienne de normalisation. Disponible à : <http://www.csa.com/>

7 Gouvernement du Canada, 2003. Disponible à : [http://www.canadiancrc.com/UN\\_CRC/UN\\_Committee\\_Rights\\_Child\\_Canada\\_2nd\\_Report-Overview\\_SEP\\_2003\\_34th\\_Session.aspx](http://www.canadiancrc.com/UN_CRC/UN_Committee_Rights_Child_Canada_2nd_Report-Overview_SEP_2003_34th_Session.aspx)

L'objectif fondamental de SBAC est de recueillir et d'analyser des renseignements concernant les blessures liées au milieu agricole à l'échelle du pays. SBAC a établi des normes nationales pour la collecte de données sur les accidents mortels et les hospitalisations. Bien qu'il soit une source très riche de données, en 2002, SBAC a cessé la collecte de données sur les admissions hospitalières sur une base nationale en raison de compressions budgétaires. La collecte de données sur les admissions hospitalières exige l'examen des dossiers d'hôpitaux afin d'extraire les circonstances de l'événement qui a causé la blessure. En raison du grand nombre d'admissions hospitalières chaque année, les coûts se sont avérés prohibitifs.

**Vision de SBAC :** *Constituer un pilier de la sécurité agricole qui fournit un système national compréhensif de surveillance pour les accidents mortels et non mortels subis en milieu agricole.*

**Mission de SBAC :** *Jouer un rôle de chef de file au Canada à l'échelle nationale et provinciale pour la prévention des blessures en milieu agricole en tant que leader mondial pour recueillir des renseignements, effectuer des recherches et transformer les résultats des recherches en produits et services.*

SBAC a pour but de veiller à ce que les données sur les accidents mortels soient recueillies, dépouillées et analysées par toutes les provinces selon une méthode standardisée et que les données soient analysées et que leurs résultats soient communiqués sous des formes utiles pour les utilisateurs potentiels des données auprès de l'industrie agricole.

Les membres de l'industrie agricole, le public cible de SBAC, doivent prendre des décisions éclairées relatives aux programmes de sécurité et aux politiques qu'ils adoptent. Les rapports de

SBAC ne sont qu'un moyen parmi tant d'autres de rendre ces données accessibles à cette clientèle.

Il existe aussi d'autres moyens de communiquer les renseignements recueillis : articles dans des revues scientifiques, présentations à des conférences nationales, et informations trouvées à [casa-acsa.ca](http://casa-acsa.ca).

#### 1.4 UTILISATION DES DONNÉES DE SBAC

SBAC a élaboré un programme de surveillance le plus complet et le plus détaillé jamais réalisé au pays, lequel décrit la fréquence des blessures liées au milieu agricole et en dégage les tendances. Tant aux échelles nationale que provinciales, SBAC a fourni des preuves qui ont aidé à établir des priorités relatives aux programmes de santé et de sécurité et à élaborer des stratégies pour les mettre en pratique. Les données de SBAC ont aussi contribué à l'évaluation après-projet des programmes de prévention des blessures.

Les experts en sécurité agricole et d'autres personnes ont besoin de faits objectifs pour promouvoir la sensibilisation aux enjeux associés aux blessures liées au milieu agricole et pour préconiser l'affectation de ressources additionnelles consacrées aux programmes de prévention des blessures et de la recherche. Les renseignements fournis par SBAC ont servi à ces fins à maintes reprises, ce qui a contribué à l'élaboration de politiques spécialisées en matière de sécurité dans l'industrie agricole et au financement de programmes de sécurité aux échelles internationale, nationale et provinciale.

SBAC a fourni de la documentation de départ pour appuyer plusieurs projets de recherche appliquée, comme la Saskatchewan Farm Injury Cohort Study financée par les Instituts de recherche en santé du Canada (2005-2010).

Ces projets incluent des enquêtes précises dans les buts de prévenir des blessures subies en milieu agricole par les enfants et les personnes âgées, d'analyser des blessures et des causes d'accidents attribués à la machinerie agricole et d'effectuer des études portant sur le fardeau économique associé aux blessures liées au milieu agricole.

### 1.5 LES DÉFIS À RELEVER EN PRÉVENTION DES BLESSURES EN MILIEU AGRICOLE

Dans d'autres industries, les victimes d'accidents au travail sont généralement des travailleurs de 18 à 65 ans. Le milieu agricole est unique en ce sens que les enfants et les vieux subissent un nombre appréciable de blessures graves reliées au travail. C'est dû, en partie, au fait que les fermes et les ranchs ne sont pas seulement des lieux de travail mais aussi des endroits où des personnes de tous âges vivent, jouent et participent aux activités récréatives. De plus, contrairement à d'autres métiers, il n'est pas inhabituel pour les agriculteurs et éleveurs de travailler à temps plein et de conduire des tracteurs et d'autres équipements lourds alors qu'ils ont plus de 70 ou 80 ans.

La nature unique du milieu agricole présente un défi particulier dans la prévention des blessures aux lieux de travail agricole. Aussi, dans la plupart des juridictions, l'industrie agricole n'est pas fortement réglementée relative aux normes de santé et sécurité au travail. Contrairement aux autres secteurs industriels, de nombreux milieux de travail agricole au Canada n'ont pas bénéficié des pratiques industrielles modernes d'hygiène et de sécurité. La composition de la main-d'œuvre agricole, des techniques agricoles et des pratiques sécuritaires est géographiquement diverse, ce qui ajoute aux difficultés d'établir et d'imposer des normes de sécurité. Traditionnellement, on s'est fié à des normes de sécurité volontaires plutôt

que réglementées, mais l'efficacité des normes de sécurité volontaires n'a pas été bien évaluée.

## CHAPITRE 2 : MÉTHODES

---

### 2.1 IDENTIFICATION DES DÉCÈS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE

Une revue de la collecte des données et des méthodes d'analyse de SBAC est présentée en détail dans le rapport. Le procédé utilisé pour identifier les décès liés au milieu agricole varie d'une province à l'autre. Voici une brève description du procédé :

1. Identification des sources possibles de données sur les décès liés au milieu agricole. Cette information est tenue à jour par divers organismes qui varient d'une province à l'autre, organismes tels que les bureaux des coroners provinciaux ou des médecins-légistes en chef, les organismes de santé au travail, les départements provinciaux de l'état civil, les ministères du Transport et les associations provinciales pour la sécurité agricole.
2. Chaque province détient une liste exhaustive des décès liés au milieu agricole possibles. Ces listes puisent dans toutes les sources disponibles relatives aux accidents mortels.
3. Une fois les cas identifiés, des rapports détaillés sur le dossier sont analysés et dépouillés pour la saisie de données. Les renseignements principaux proviennent des rapports d'enquête des coroners, des organismes de sécurité et de santé au travail et des corps de police provinciaux et de la GRC.
4. La saisie des données et leur entrée relatives à chaque décès sont complétées en utilisant un

formulaire de données uniforme (annexe C). Les données sont habituellement saisies à la source au bureau provincial des coroners ou des médecins-légistes en chef. Les données sont ensuite envoyées au bureau national pour fins de vérification, de codage et d'analyse.

## 2.2 DÉFINITIONS PRINCIPALES

### **Décès liés au milieu agricole :**

SBAC définit un décès lié au milieu agricole comme :

1. toute blessure non intentionnelle entraînant la mort, ayant lieu au cours d'activités reliées à l'exploitation d'une ferme ou d'un ranch au Canada et (ou)
2. toute blessure non intentionnelle entraînant la mort causée par un risque environnemental à la ferme ou au ranch au Canada (à l'exception des accidents mortels non reliés au travail mais qui ont eu lieu dans la maison de ferme). Cette définition inclut les décès survenus ailleurs que dans un milieu de travail agricole si le travail était lié au milieu agricole; par exemple, le transport des travailleurs, du bétail, d'approvisionnements ou de récoltes sur les voies publiques; les animaux d'élevage qui errent dans les voies publiques. Inclus également sont les décès survenus alors qu'une tierce personne effectuait un travail agricole.

**Population des décès :** Toute personne qui réside dans une ferme ou un ranch (telle que définie ci-dessous) au Canada, qui y travaille, ou qui la visite, ainsi que toute personne ayant subi un accident mortel en d'autres endroits (tels que les voies publiques) en raison d'une tâche agricole, et tout travailleur temporaire étranger en vertu du programme des travailleurs agricoles saisonniers

de Citoyenneté et Immigration Canada. Voir l'annexe D : Populations agricoles.

**Ferme :** Dans le Recensement de l'agriculture, Statistique Canada définit une ferme comme « toute exploitation agricole qui produit pour la vente au moins un des produits suivants : cultures, bétail, volaille, produits d'origine animale, produits de serre ou de pépinière, champignons, gazon, miel ou sirop d'érable. » (Recensement de l'agriculture du Canada de 1996, Statistique Canada.)

**Population agricole :** La population figurant dans la base de données du Couplage agriculture-enquête nationale auprès des ménages et les estimations qui en ont été tirées ont également changé de deux façons en 2011 :

- La définition de la population agricole a changé. Pour les années précédant 2011, seuls les exploitants et leur famille qui vivaient sur une ferme à tout moment durant les douze mois précédents ont été inclus dans la population agricole. En 2011, la restriction à la ferme a été supprimée. Les exploitants et leur famille qui ne vivaient pas sur une ferme sont également compris.
- Les résidents de logements collectifs n'étaient pas admissibles pour recevoir l'Enquête nationale auprès des ménages et n'étaient donc pas représentés dans la base de données du Couplage agriculture-enquête nationale auprès des ménages.

Les populations agricoles utilisées pour calculer les taux présentés dans ce rapport sont basées sur les définitions de 2011 et les chiffres des périodes de recensement antérieures ont été totalisés de nouveau selon la définition actuelle.

### 2.3 CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DE SBAC

Les données sont conservées dans une base de données électronique centrale gérée par le coordinateur national sous l'autorité du directeur du programme. Les collaborateurs provinciaux conservent l'ensemble des données relatives à leur province.

L'accès à l'ensemble de données nationales est strictement limité aux collaborateurs de SBAC pour les activités suivantes :

1. Les collaborateurs provinciaux de SBAC dont la tâche est la publication, pour le Canada, des rapports techniques spéciaux.
2. Les collaborateurs de SBAC qui ont obtenu l'autorisation du groupe de SBAC de conduire des analyses spéciales dans le but de publier des rapports scientifiques dans des revues professionnelles.
3. Le coordinateur national et les directeurs du programme pour maintenir à jour la base de données et publier des études périodiques et en profondeur pour le Canada.
4. D'autres personnes qui élaborent des initiatives pour la prévention des blessures liées au milieu agricole par le biais d'analyses sous forme de données tabulaires.

### 2.4 ANALYSE

L'analyse présentée dans ce rapport est descriptive et non interprétative pour impliquer un lien de cause à effet. Il a trois buts principaux :

1. faire ressortir l'ampleur du problème des décès liés au milieu agricole au Canada,

2. comparer les tendances des causes et la fréquence des accidents mortels liés au milieu agricole en fonction des sexes et des groupes d'âge; et
3. cerner les tendances émergentes relatives aux blessures.

Les statistiques utilisées incluent de simples entrées et leurs fréquences ainsi que des tableaux croisés. Afin de permettre une comparaison à travers les provinces et au cours des années, des taux standardisés pour l'âge ont été calculés en utilisant la méthode directe. Cette méthode vérifie la possibilité de sources de biais découlant de variantes dans les plages d'âge des populations. Aucune vérification formelle d'hypothèse n'a été utilisée dans les comparaisons.

Ce rapport présente les taux d'accidents mortels liés au milieu agricole. Les numérateurs servant à calculer ces taux représentent le Nombre de décès liés au milieu agricole particuliers à chaque groupe d'âge et aux mécanismes des blessures, y compris les accidents mortels subis par les résidents de la ferme, les travailleurs agricoles embauchés, les entrepreneurs, les voyageurs sur les voies publiques, et par les visiteurs à la ferme même s'ils sont peu nombreux. Les Recensements de l'agriculture du Canada de 1996, de 2001 et de 2006 et ont servi à calculer le taux compris dans les dénominateurs; les données ont été extrapolées pour les années où il n'y avait pas de recensement. En plus de la population du Recensement de l'agriculture du Canada, les travailleurs temporaires étrangers en vertu du programme des travailleurs agricoles saisonniers de Citoyenneté et Immigration Canada ont été inclus. Pour la ou les années pour les provinces qui n'ont pas soumis des données des mortalités, les populations pour ces années n'étaient pas incluses dans le dénominateur.\*, \*\*

Il faut interpréter les taux avec circonspection parce qu'il est impossible d'obtenir des données complètes de la population à risque, ou de déterminer le degré de risque associé au travail agricole et à ses dangers inhérents. De plus, le Recensement de l'agriculture du Canada inclut tous les résidents d'une ferme ou d'un ranch, même si certains d'entre eux sont peu exposés aux risques liés au travail agricole, mais il exclut les visiteurs à la ferme ou au ranch et les travailleurs agricoles qui n'y résident pas. L'exactitude des renseignements du recensement agricole peut varier d'une province à l'autre, mais le recensement demeure la meilleure source de dénominateurs disponibles à l'heure actuelle.

Les variations aux tendances des taux standardisés pour l'âge au cours du temps est exprimé comme un taux annuel moyen entre les délais prévus. La somme du pourcentage moyen de variation donnera la variation globale. L'établissement des tendances s'est fait avec le programme de régression Joinpoint. Pour faire en sorte que les données dans ce rapport soient illustrées de manière efficace et utile, les champs de données avec des chiffres peu élevés ne sont pas souvent inclus dans les graphiques. Dans ces cas, une note figure en dessous du graphique.

Joinpoint, Version 3.3.1. April 2008; Statistical Research and Applications Branch, National Cancer Institute.

Methods by Kim HJ, Fay MP, Feuer EJ, Midthune DN. Permutation tests for joinpoint regression with applications to cancer rates. *Stat Med* 2000;19:335-51 (correction: 2001;20:655).

## 2.5 LIMITE DES DONNÉES

Les données sont recueillies conformément à la section 2.1 Identification des décès liés au milieu agricole. Néanmoins, il y a des limites à cette collecte de données : si la blessure n'a pas été identifiée comme étant survenue à la ferme ou impliquant la machinerie agricole ou des activités agricoles ces incidents ne sont pas saisis.

La saisie des données se fait sur les lieux aux bureaux des coroners en chef provinciaux ou des médecins-légistes. La qualité des données reflète la documentation détaillée disponible dans les dossiers aux bureaux des coroners en chef provinciaux ou des médecins-légistes. Les données sont recueillies d'une façon uniforme utilisant un formulaire standard de saisie des données (annexe C). Les données sont envoyées par la suite au site national pour la vérification, le codage et l'analyse.

Il y a aussi des limites pour l'identification des travailleurs migrants. Le nombre de travailleurs migrants compris dans le dénominateur pour le calcul des taux n'a tenu compte que des travailleurs qui ont participé au programme des travailleurs agricoles saisonniers de Citoyenneté et Immigration Canada.

---

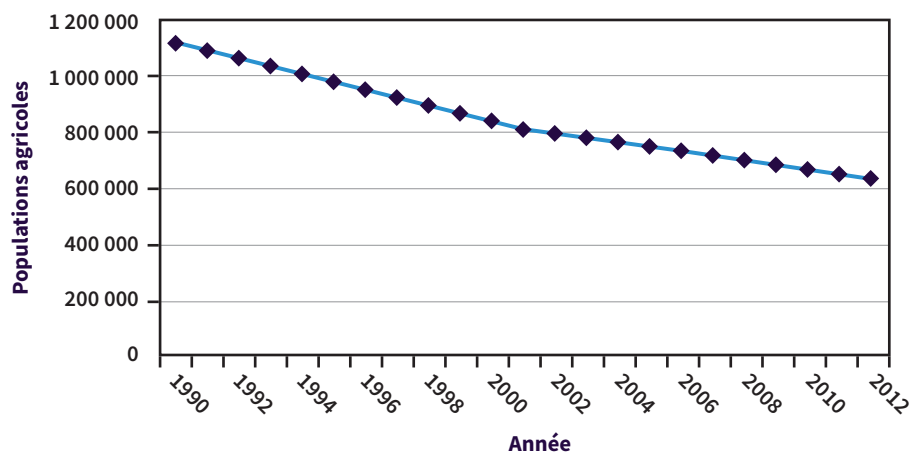
\* Le Nombre de décès dans les rapports antérieurs diffère du nombre dans le rapport actuel. Cela est dû à l'élimination des décès extrapolés au Québec avec les décès dénombrés actuels.

\*\* Les données sur les accidents mortels pour l'Île-du-Prince-Édouard de 2007 et 2008 n'ont pas été fournies à SBAC.

## POPULATIONS AGRICOLES

Au cours de la période de 1990 à 2012 la population agricole canadienne a diminué de 42 %. Cela équivaut à 469 582 moins de personnes dans les fermes. En 1990, 1 118 053 personnes ont été comptées dans le recensement en agriculture et sur la base d'une extrapolation linéaire utilisant les chiffres des

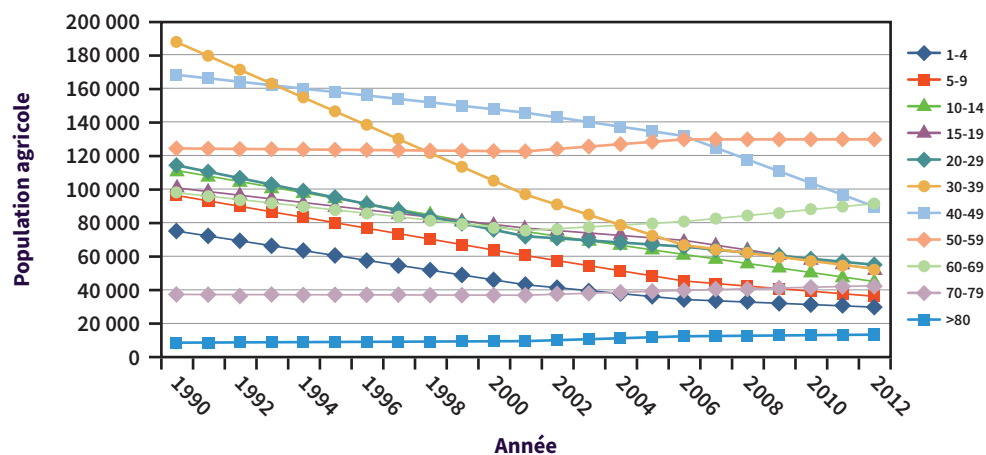
Recensements de l'agriculture du Canada de 1996, de 2001, 2006 et de 2011, la population agricole en 2008 s'est abaissée à 633 858. (voir l'annexe D). Voir les définitions principales pour les changements à l'inclusion au Couplage agriculture-enquête nationale auprès des ménages. (Chapitre 2.2)



## POPULATION AGRICOLE EN FONCTION DU GROUPE D'ÂGE

Au cours de la période de 1990 à 2012 le groupe d'âge qui a vécu le plus grand pourcentage de baisse de la population agricole était celui des personnes entre 30 et 39 ans avec une baisse de 72 %. Cela a été suivi du groupe des enfants de 5 à 9 ans avec une baisse de 63 %, celui des enfants de 1 à 4 ans avec une baisse de 61 %, et celui de 10 à 14 ans avec une baisse de 60 %.

Il y avait des augmentations de la population agricole plus âgée; l'augmentation la plus grande est constatée chez les personnes de 80 ans et plus avec une augmentation de 58 %, et ensuite les personnes entre 70 et 79 ans avec une augmentation de 14 % et celles de 50 à 59 ans avec une augmentation de 4 %.



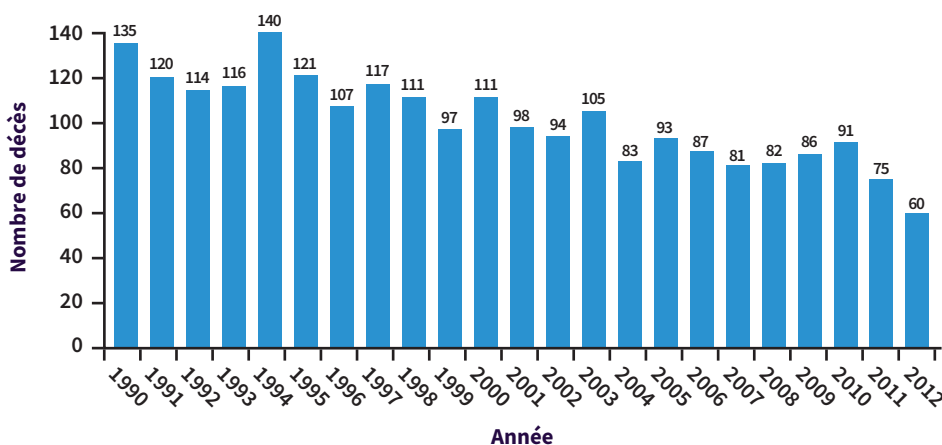
# CHAPITRE 3 : DÉCÈS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE AU CANADA DE 1990 À 2012 : UN APERÇU

## 3.1 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE PAR ANNÉE CIVILE, DE 1990 À 2012 (2 324 DÉCÈS)

Entre 1990 et 2012, il y avait 2 324 décès liés au milieu agricole au Canada, une moyenne de 101 décès par an. Au cours des 12 premières années de la période de surveillance (1990-2001) il y avait une moyenne de 116 décès par an. Au cours

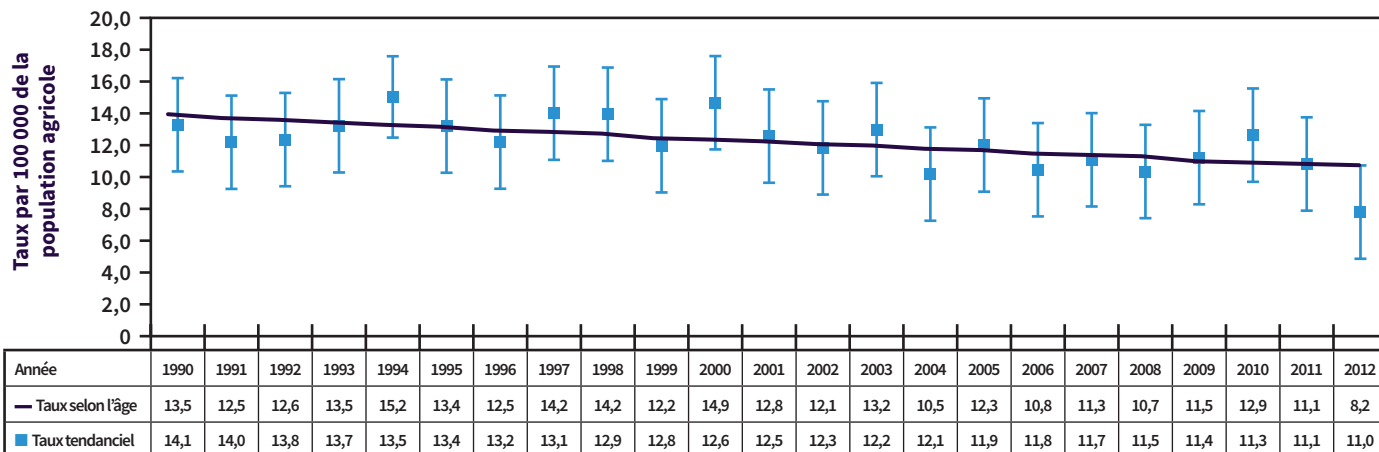
des 11 dernières années (2002-2012) le nombre moyen de décès a baissé à 85 par an.

Note : Le nombre de décès dans les rapports antérieurs diffère du nombre dans le rapport actuel. Cela est dû à l'élimination des décès extrapolés au Québec avec les décès dénombrés actuels. De plus, les chiffres pour 2007-2008 sont incomplets pour la province de l'Î.-P.-É.



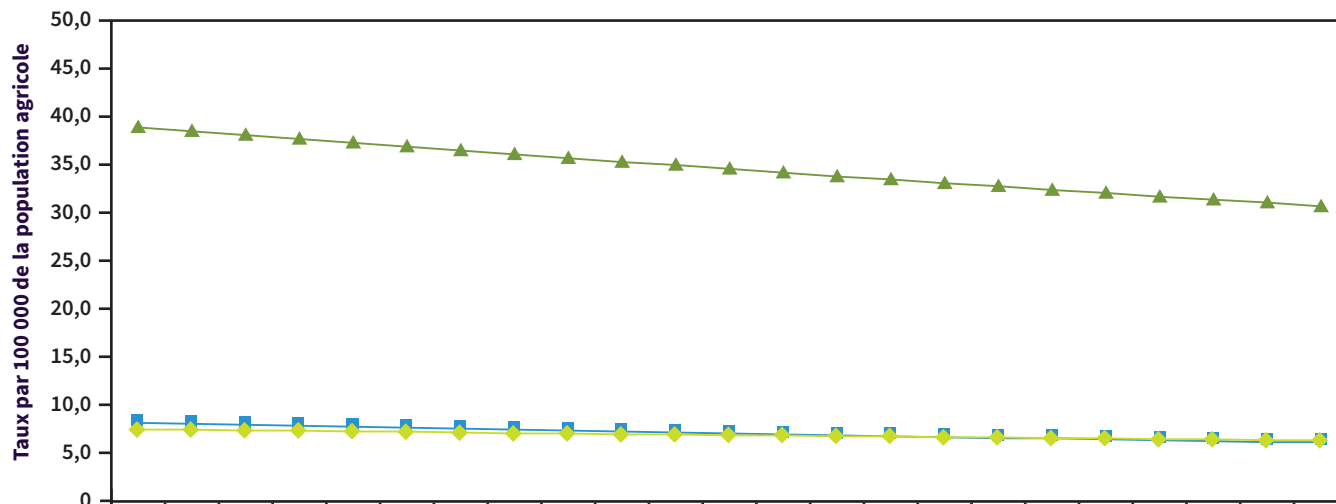
## 3.2 TAUX D'ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE PAR ANNÉE (SELON L'ÂGE) DE 1990 À 2012

Au cours de la période de 23 années le taux global d'accidents mortels a diminué en moyenne de 1,1 % par an.



Note : Les chiffres pour 2007-2008 sont incomplets pour la province de l'Î.-P.-É.

### 3.3 COMPARAISON DES ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE EN FONCTION DU GROUPE D'ÂGE, DE 1990 À 2012



| Année                         | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| — Enfants (0-14 ans)          | 9,6  | 3,7  | 6,3  | 4,3  | 10,3 | 8,3  | 4,7  | 10,1 | 6,7  | 6,5  | 5,9  | 6,1  | 3,7  | 6,7  | 6,5  | 5,9  | 6,7  | 10,3 | 9,1  | 4,5  | 6,3  | 5,5  | 4,7  |
| — Adultes (15-59 ans)         | 7,6  | 7,7  | 7,5  | 7,4  | 10,3 | 7,6  | 7,2  | 7,2  | 8,3  | 5,9  | 7,9  | 6,7  | 8,0  | 6,8  | 5,0  | 5,4  | 6,2  | 6,3  | 6,4  | 6,4  | 7,3  | 8,2  | 4,2  |
| — Adultes plus âgés (60+ ans) | 34,6 | 33,2 | 33,5 | 42,7 | 33,6 | 36,3 | 35,4 | 39,4 | 39,2 | 38,4 | 44,9 | 39,3 | 31,6 | 38,3 | 29,8 | 40,6 | 25,8 | 27,2 | 21,5 | 34,0 | 36,9 | 26,5 | 22,2 |

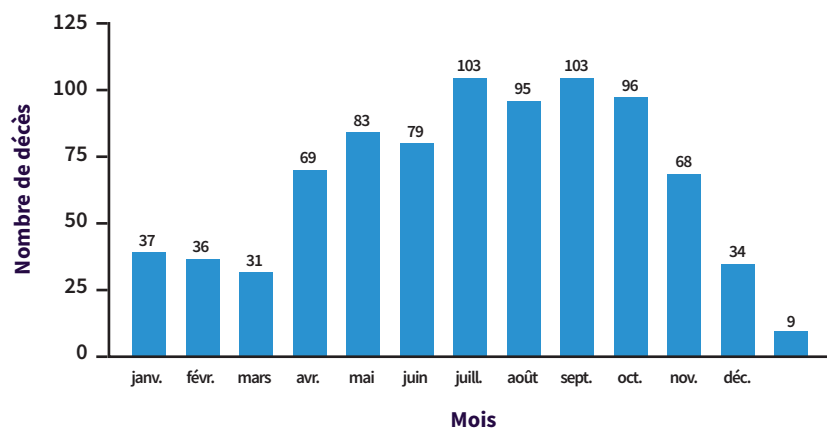
Quand on compare les taux de mortalité par groupe de population, chaque groupe d'âge a affiché une diminution du taux de mortalité. Les adultes plus âgés (60+ ans) affichaient constamment des taux de mortalité plus élevés que les enfants et adultes. Les taux de mortalité pour les enfants et adultes sont très semblables.

Les adultes (15-59 ans) ont connu une baisse statistiquement significative du taux de mortalité avec une moyenne annuelle de 1,1 %. Les adultes plus âgés (60+ ans) ont affiché une diminution moyenne annuelle du taux de mortalité de 1,1 %, et les enfants (0-14 ans) ont affiché une diminution moyenne annuelle de 0,8 %.

**À partir de ce point, le rapport sera axé sur les dix dernières années de données disponibles, de 2003 à 2012.**

## CHAPITRE 4 : DÉCÈS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE AU CANADA DE 2003 À 2012 : UN APERÇU

### 4.1 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE PAR MOIS, DE 2003 À 2012



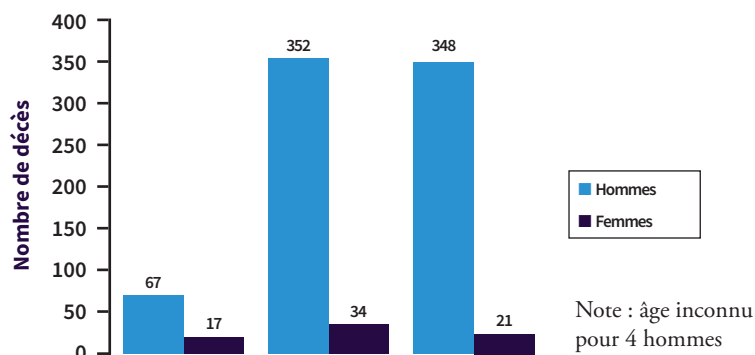
Des 843 décès liés au milieu agricole au Canada, 66 % se sont produits de mai à octobre, comptant 570 décès.

La plus grande proportion des décès se sont produits en juillet et en septembre, avec 12 %.

Encore 11 % des décès se sont produits aux mois d'août et d'octobre.

Relativement peu de accidents mortels liés au milieu agricole se sont produits aux mois d'hiver de décembre à mars. Il y avait 9 décès pour lesquels le mois n'était pas documenté.

### 4.2 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE EN FONCTION DU GROUPE D'ÂGE ET DU SEXE DE 2003 À 2012



| Sexe        | 0-14 ans | 15-59 ans | 60+ ans | Total | %   |
|-------------|----------|-----------|---------|-------|-----|
| Homme       | 67       | 352       | 348     | 767   | 91  |
| Femme       | 17       | 34        | 21      | 72    | 9   |
| Total       | 84       | 386       | 369     | 839   | 100 |
| Pourcentage | 10       | 50        | 39      | 100   |     |

La grande majorité, 91 % des personnes qui sont victimes des incidents de blessure liée à l'agriculture, est des hommes.

Le ratio entre hommes et femmes est le plus élevé pour le groupe d'âge de 60+ (16,5:1), et le plus bas pour le groupe d'âge de 1 à 14 ans (3,9:1).

#### 4.3 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE PAR SAISON, DE 2003 À 2012

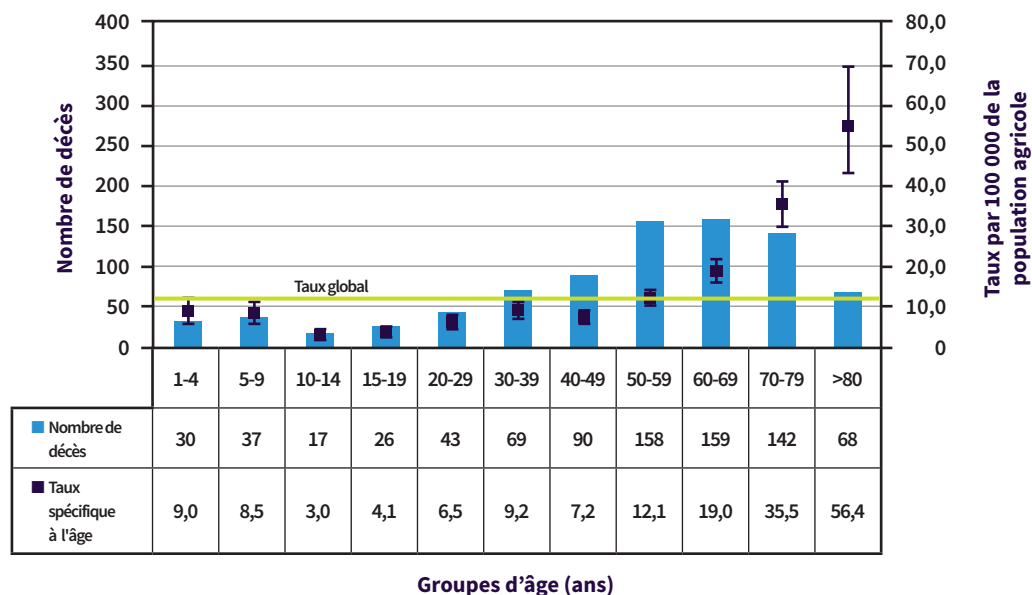
| <b>PRINTEMPS</b>                              | <b>ÉTÉ</b>                                     | <b>AUTOMNE</b>   | <b>HIVER</b>   |
|---|--|--|--|
| <b>Mars-mai</b>                               | <b>Juin-août</b>                               | <b>Sep.-nov.</b>                                       | <b>Déc.-fév.</b>   |
| Écrasement par machine 18 %                   | Renversement de machine 19 %                   | Renversement de machine 19 %                           | Enchevêtrement dans une pièce mobile d'une machine 15 %  |
| Renversement de machine 16 %                  | Écrasement par machine 19 %                    | Écrasement par machine 17 %                            | Renversement de machine, coincé/heurté par un composant de machine, coincé/heurté par un objet tombé d'une machine, chaque cause de 11 % |
| Blessure liée à un animal 10 %                | Coincé/heurté par un composant de machine 10 % | Enchevêtrement dans une pièce mobile d'une machine 9 % |  |
| Coincé/heurté par un composant de machine 7 % | Blessure liée à un animal 9 %                  | Coincé/heurté par un composant de machine 10 %         | Blessure liée à un animal 10 %   |
| Accident de machine et voiture 6 %            | Accident de machine et voiture 8 %             | Accident de machine et voiture 7 %                     | Accident de machine et voiture 7 %   |
| Toute autre blessure 43 %                     | Toute autre blessure 35 %                      | Toute autre blessure 38 %                              | Toute autre blessure 35 %  |

Dans l'ensemble, les trois principales causes des décès liés au milieu agricole étaient : écrasements par machine 18 %, renversements de machine 17 % et le fait d'être coincé/heurté par un composant de machine 9 %.

Pour la tendance saisonnière, les renversements de machine étaient la cause principale pendant les deux saisons les plus actives, l'été et l'automne. Ils étaient au deuxième rang au printemps.

Le pourcentage est basé sur tous les accidents mortels dans chaque saison.

#### 4.4 DÉCÈS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE PAR NOMBRE ET TAUX EN FONCTION DU GROUPE D'ÂGE, DE 2003 À 2012



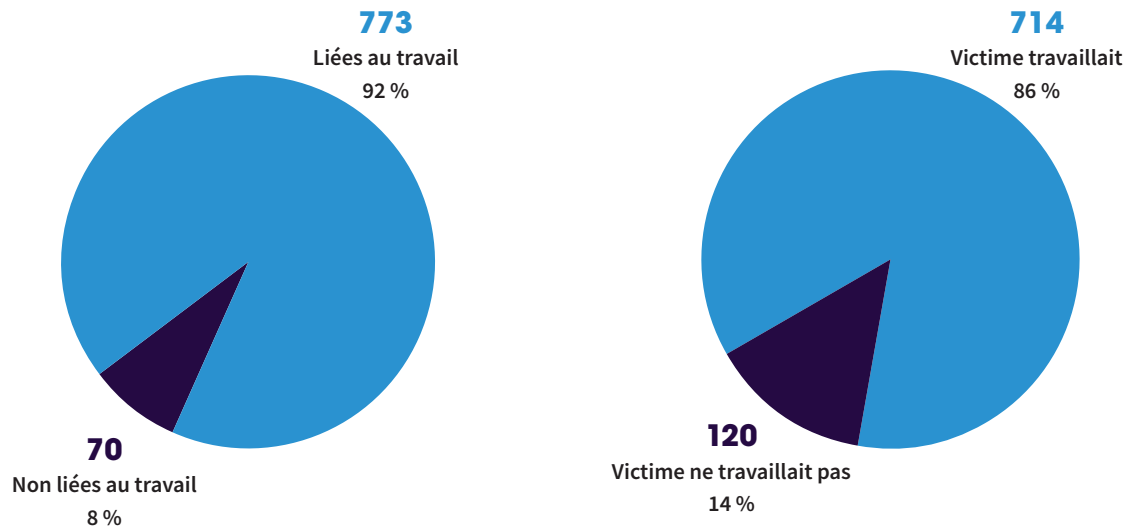
Le taux de mortalité global est de 11,9 décès par 100 000 de population agricole.

Les groupes d'âge affichant le plus grand nombre de décès, celui de 60 à 69 ans (159 décès) et celui de 50 à 59 ans (158 décès) n'ont pas le taux le plus élevé, 19,0 décès par 100 000 de population agricole et 12,1 décès par 100 000 de population agricole respectivement.

Le groupe d'âge affichant le taux de mortalité le plus élevé est celui de 80 ans et plus avec un taux de 56,4 décès par 100 000 de population agricole et 68 décès.

Il y avait 4 décès pour lesquels l'âge n'était pas documenté.

#### 4.5 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE : LE RAPPORT AU TRAVAIL AGRICOLE, DE 2003 À 2012



92 % (773 décès) des décès liés au milieu agricole au Canada étaient liés au travail. Les quelques décès non liés au travail (8 %) étaient liés aux risques environnementaux de la ferme.

La plupart des adultes décédés effectuaient une tâche agricole, tandis que la majorité des enfants victimes d'un accident mortel lié au travail ne travaillaient pas.

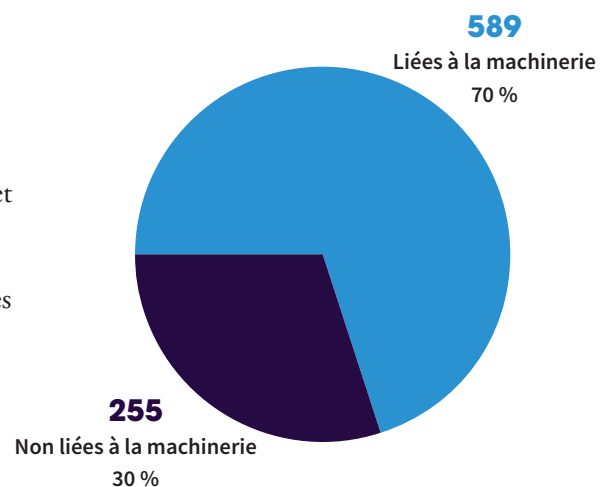
Dans l'ensemble, 86 % des victimes d'un accident mortel lié au milieu agricole effectuaient en fait un travail agricole.

Il y avait 9 décès pour lesquels on ne pouvait pas déterminer si le défunt travaillait ou ne travaillait pas.

#### 4.6 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE EN FONCTION DE LA CAUSE PRINCIPALE, DE 2003 À 2012

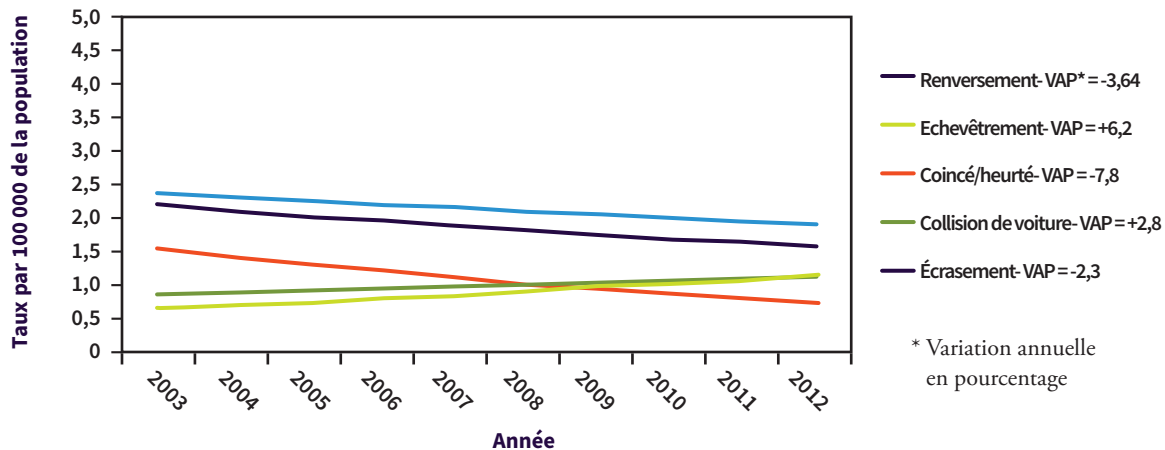
Des liés au milieu agricole, 70 % (589 décès) étaient liés à la machinerie. Les causes les plus courantes des accidents mortels liés à la machinerie étaient les renversements de machine, écrasements par machine et enchevêtrements dans une machine. (Figure 4.8).

Il y avait 255 décès liés au milieu agricole mais non liés à la machinerie (30 %) comprenaient les heurts par un animal ou un objet, les noyades (surtout chez les enfants), les chutes depuis une hauteur et l'exposition aux substances toxiques. (Figure 4.8).



Note : il y avait un décès pour lequel il y n'avait pas suffisamment de documentation pour déterminer si la blessure était liée à la machinerie ou non, donc le décès figurait dans chacune des catégories.

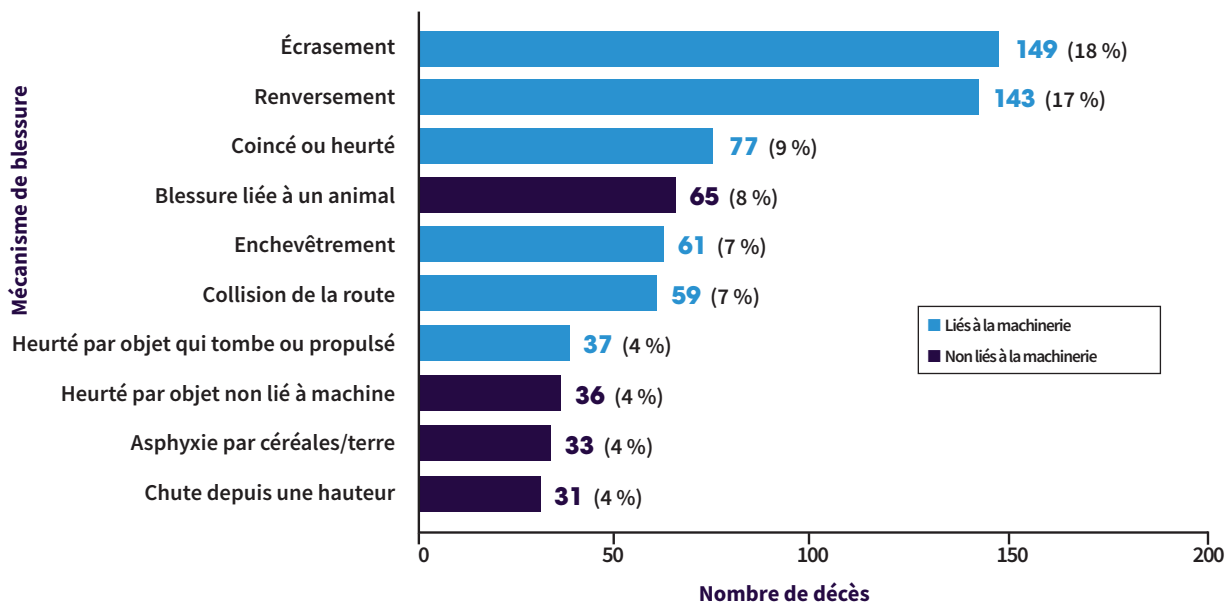
#### 4.7 COMPARAISON DES BLESSURES EN MILIEU AGRICOLE LIÉES À LA MACHINERIE (SELON L'ÂGE), DE 2003 À 2012



Quand on analyse les cinq principaux mécanismes de blessure liés aux machines au cours du temps, le taux des mortalités causées par les renversements a diminué de 3,6 % par an en moyenne, le taux des mortalités causées par les enchevêtrements a augmenté de 6,2 % par an en moyenne, le taux des mortalités dues au fait d'être

coincé ou heurté par un composant de machine a diminué de 7,8 % par an en moyenne, le taux des mortalités causées par les accidents de voiture a augmenté de 2,8 % par an en moyenne, et le taux des mortalités causées par les écrasements a diminué de 2,3 % par an en moyenne.

#### 4.8 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE EN FONCTION DES DIX PRINCIPALES CAUSES DE BLESSURE, DE 2003 À 2012



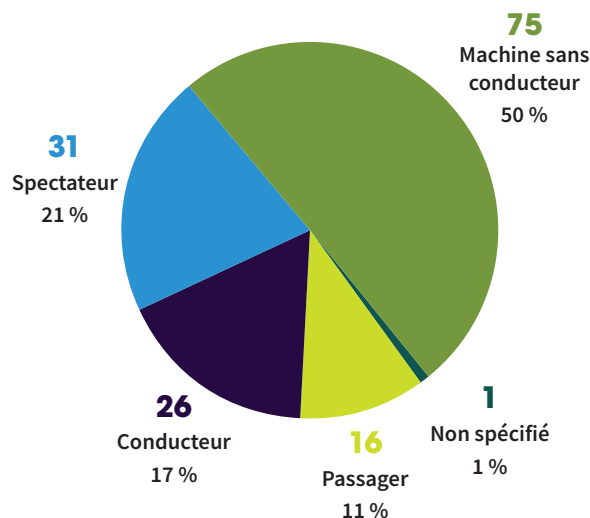
Presque la moitié de tous les décès liés au milieu agricole au Canada (44 %) étaient causés par trois circonstances liées à la machinerie : écrasements par machine, renversements de machine et le fait d'être coincé ou heurté par un composant de machine (total de 369 décès). Les écrasements par machine et renversements de machine représentent 18 % et 17 % des décès respectivement. Le fait d'être coincé ou heurté par un composant de machine (9 %), les décès liés à un animal (8 %), les enchevêtrements dans une machine et les collisions de la route

7 % pour chaque cause, le fait d'être heurté par un objet qui tombe ou propulsé (souvent une balle) constitue 4 %, et le fait d'être heurté par un objet non lié à la machinerie, l'asphyxie par céréales ou terre et la chute depuis une hauteur constituent 4 % pour chaque cause.

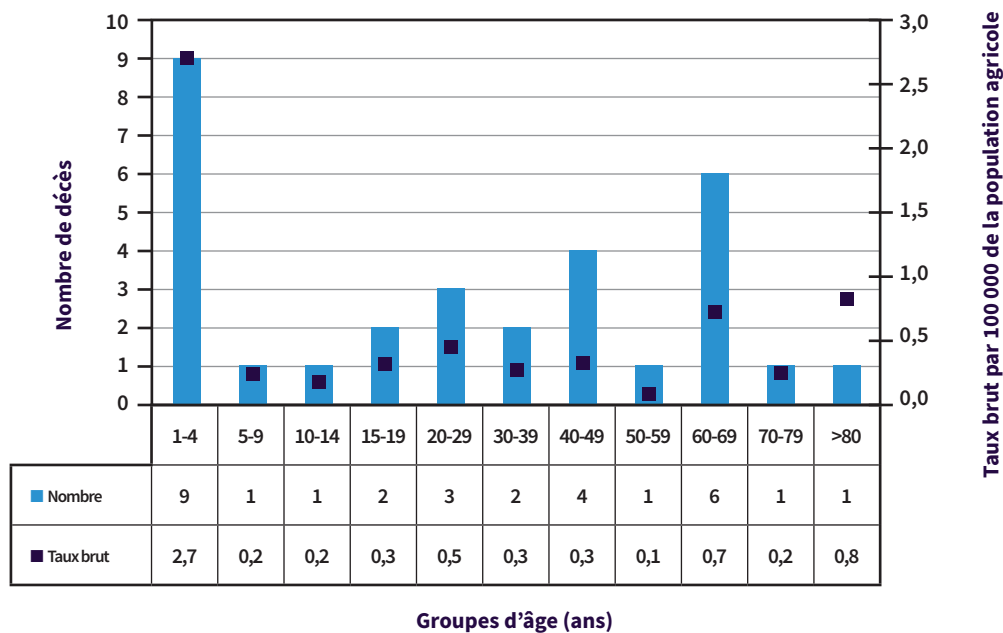
Il y avait encore 20 mécanismes de blessure en milieu agricole non liés à la machinerie avec 154 décès (18 %) qui n'étaient pas inclus dans le graphique ci-dessus.

#### 4.9 ÉCRASEMENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE, DE 2003 À 2012

Il y avait 149 décès par écrasement liés au milieu agricole entre 2003 et 2012. Les écrasements du conducteur descendu (machine sans conducteur) étaient les plus courants des écrasements mortels (50 %). Dans ce genre de blessure, la victime est écrasée par un véhicule qu'elle a laissé en marche ou sans dispositif de blocage dans une pente. Les écrasements du spectateur constituaient le deuxième plus grand pourcentage des décès par écrasement (21 %), ensuite les écrasements du conducteur tombé (17 %), et les écrasements d'un passager (11 %). Il y avait 1 décès pour lequel le défunt n'était pas identifié comme conducteur, passager ou spectateur.



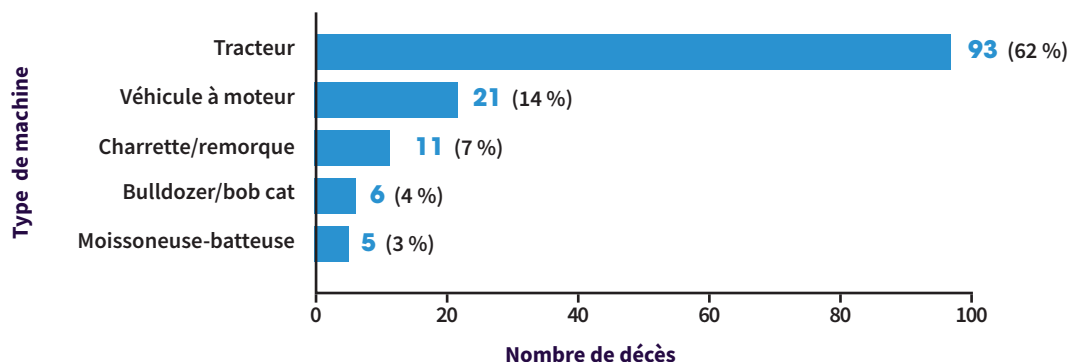
#### 4.10 ÉCRASEMENTS MORTELS AGRICOLES DU SPECTATEUR EN FONCTION DU GROUPE D'ÂGE, DE 2003 À 2012



Des 31 écrasements du spectateur, un tiers (33 %) était des enfants de 1 à 9 ans. Les enfants de 1 à 4 ans ont affiché le plus grand nombre d'accidents mortels liés à l'écrasement du spectateur (9 décès)

et le taux brut le plus élevé spécifique à l'âge de 2,7 décès par 100 000 de la population agricole.

#### 4.11 ÉCRASEMENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE EN FONCTION DES CINQ PRINCIPAUX TYPES DE MACHINE, DE 2003 À 2012



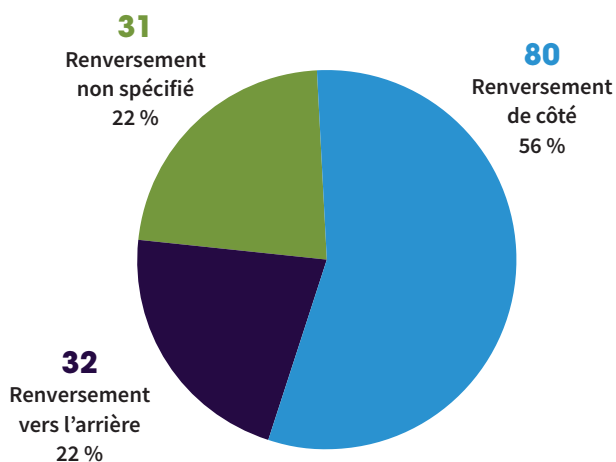
Des 149 accidents mortels liés à l'écrasement, 62 % sont attribuables à la conduite d'un tracteur, et 14 % impliquent un véhicule à moteur.

Il y avait encore neuf types de machine pour un total de 13 décès (9 %) qui n'étaient pas inclus dans le graphique ci-dessus.

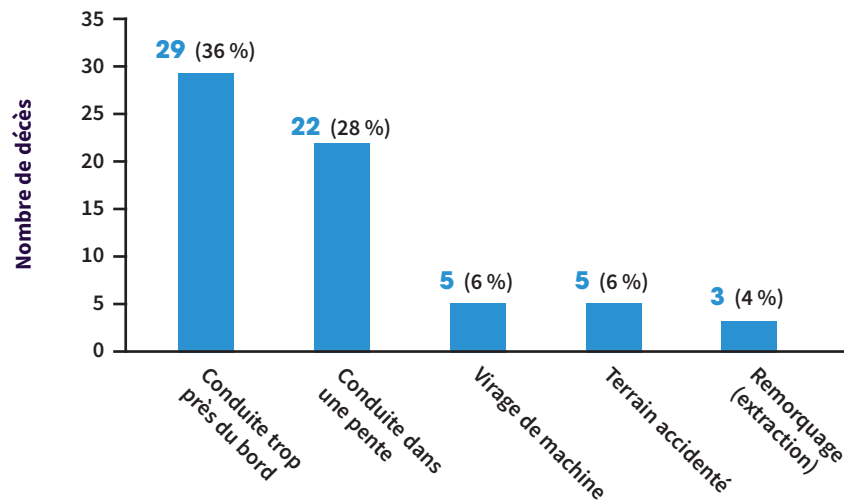
#### 4.12 RENVERSEMENTS DE MACHINE MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE EN FONCTION DU TYPE DE RENVERSEMENT, DE 2003 À 2012

Des 143 renversements mortels, 56 % (80 décès) étaient de côté. Encore 22 % (32 décès) des renversements étaient vers l'arrière et pour 22 % (31 décès) la direction du renversement ne pouvait pas être déterminée.

La majorité des renversements impliquaient un tracteur (69 %), et 16 % impliquaient un véhicule hors route.



#### 4.13 RENVERSEMENTS MORTELS DE CÔTÉ LIÉS AU MILIEU AGRICOLE EN FONCTION DES CINQ PRINCIPALES CAUSES IMMÉDIATES DU RENVERSEMENT, DE 2003 À 2012



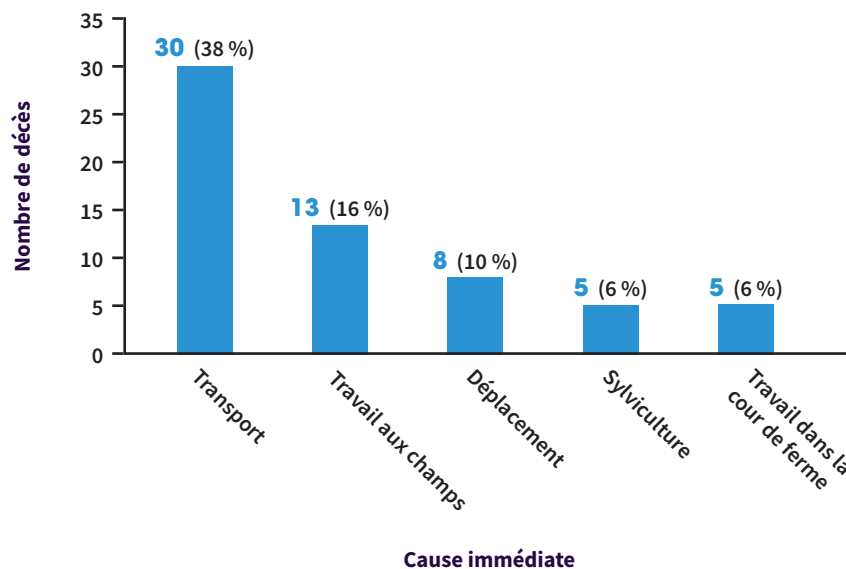
##### Cause immédiate

Dans 36 % des renversements de machine de côté, les descriptions des circonstances des blessures attribuent le renversement au fait que la machine ou le véhicule roulait trop près d'un fossé ou d'une autre pente raide longeant un chemin ou un champ. Dans 28 % des cas, le renversement

est attribué à la conduite de la machine ou du véhicule dans une pente raide.

Il y avait encore cinq catégories de causes avec un total de 16 décès (20 %) qui n'étaient pas incluses dans le graphique ci-dessus.

#### 4.14 RENVERSEMENTS MORTELS DE CÔTÉ LIÉS AU MILIEU AGRICOLE EN FONCTION DE L'ACTIVITÉ AVANT LE RENVERSEMENT, DE 2003 À 2012

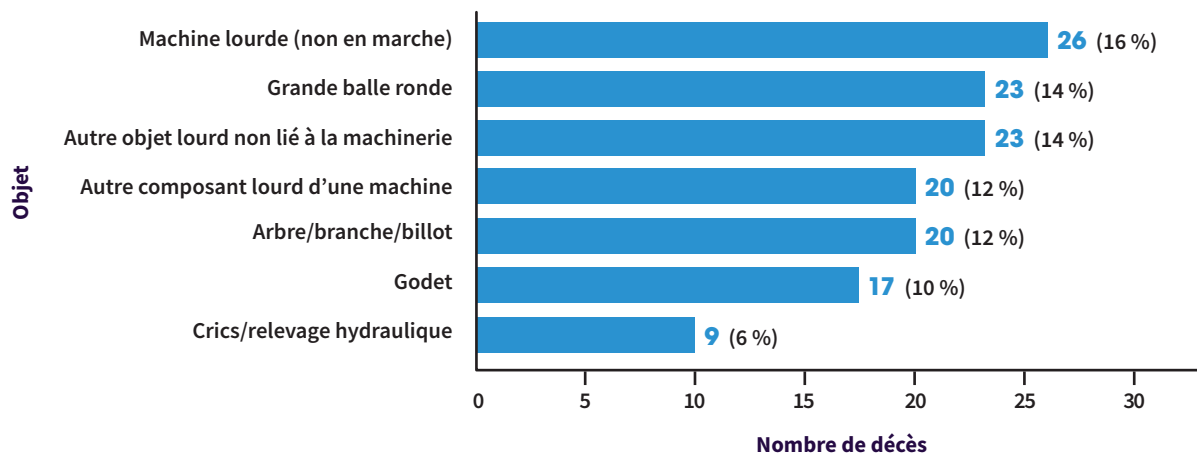


Dans les renversements de machine mortels de côté, les descriptions des circonstances des blessures ont indiqué que les activités du défunt les plus usuels avant le renversement étaient la conduite sur les routes (transport) et les chemins

de ferme (38 %), et le travail aux champs représentait encore 16 %.

Il y avait encore six catégories avec un total de 19 décès (24 %) qui n'étaient pas incluses dans le graphique ci-dessus.

#### 4.15 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU FAIT D'ÊTRE COINCÉ OU HEURTÉ PAR UN OBJET LIÉ OU NON À LA MACHINERIE EN FONCTION DU TYPE D'OBJET, DE 2003 À 2012



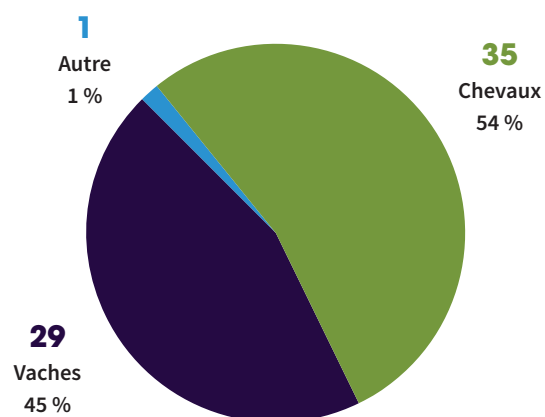
Entre 2003 et 2012, 162 personnes sont mortes après avoir été heurtées par ou coincées dans un objet lié ou non lié à la machinerie. Pour 16 % des tous les décès dus au fait d'être heurté par un objet, la victime a été tuée par une machine lourde (non en marche). Pour 14 % des décès, les

victimes ont été frappées par une grande balle en train d'être soulevée par une machine ou roulant d'un empilement.

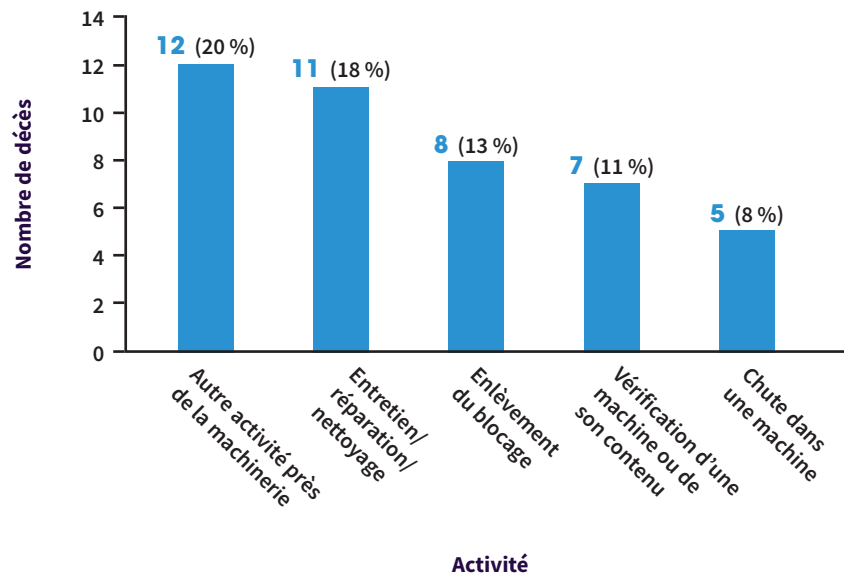
Il y avait encore neuf catégories d'objets avec un total de 24 décès (15 %) qui n'étaient pas incluses dans le graphique ci-dessus.

#### 4.16 ACCIDENTS MORTELS AGRICOLES LIÉS AUX ANIMAUX EN FONCTION DU TYPE D'ANIMAL, DE 2003 À 2012

Il y avait 65 décès liés à un animal au Canada entre 2003 et 2012 (8 % de tous les décès liés au milieu agricole). Plus de la moitié (54 %, 35 décès) étaient liés aux chevaux, étalons et poulains. Des décès liés aux chevaux, 59 % (22 décès) étaient impliqués dans un travail agricole quelconque. Exemple : vérifier le bétail, soigner le cheval. Encore 38 % (14 décès) n'étaient pas liés au travail. Exemple : équitation récréative. Ils figurent dans la base de données des mortalités de SBAC parce que les chevaux sont considérés comme un risque environnemental de la ferme. Les vaches, taureaux, boeufs et veaux étaient impliqués dans 45 % (29) des décès.



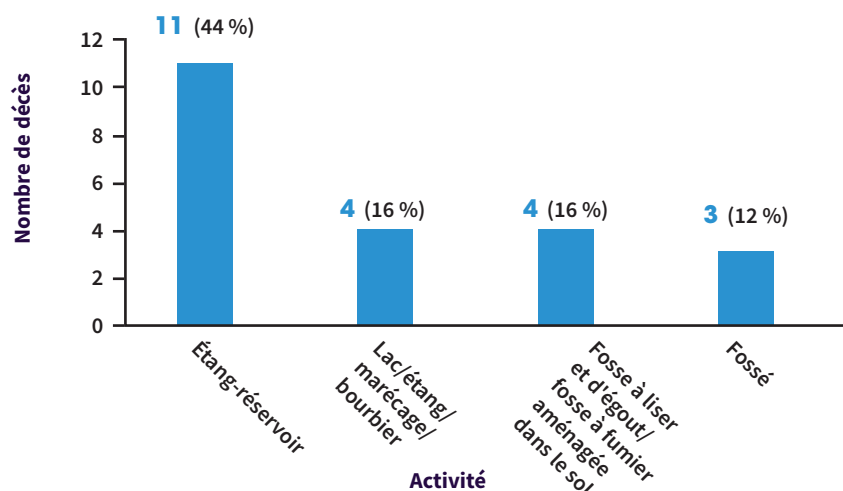
#### 4.17 ENCHEVÊTREMENTS MORTELS DANS UNE MACHINE EN FONCTION DE L'ACTIVITÉ AVANT L'ENCHEVÊTREMENT, DE 2003 À 2012



Des 61 décès dus à l'enchèvement, 51 % ont indiqué les vêtements lâches ou les cheveux lâchés comme la cause. Dans 20 % (12 décès) des cas, la victime effectuait une tâche à proximité de la machine. Pour 18 % (11 décès) des enchevêtrements la victime nettoyait ou réparait une machine sans avoir éteint le moteur. Pour 13 % des enchevêtrements mortels, le défunt essayait d'enlever un blocage avant d'éteindre le moteur.

Il y avait 14 décès pour lesquels l'activité avant le décès n'était pas déterminée ou documentée. Il y avait encore trois catégories identifiées avec un total de quatre décès (3 %) qui n'étaient pas incluses dans le graphique ci-dessus.

#### 4.18 NOYADES MORTELLES LIÉES AU MILIEU AGRICOLE EN FONCTION DU LIEU DE NOYADE, DE 2003 À 2012

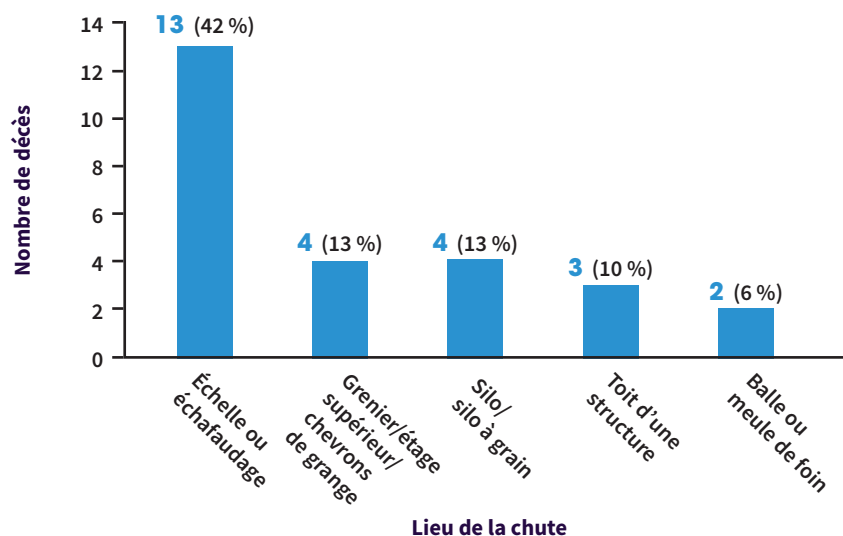


Des 25 décès par noyade non liés à la machinerie entre 2003 et 2012, 44 % se sont produits dans des étangs-réservoirs, 16 % dans des lacs ou étangs, et 16 % dans des fosses à lisier ou des bassins d'eaux usées. Plus de la moitié des victimes, 56 % (14 décès) étaient des enfants de moins de dix ans.

Il y avait six noyades liées à la machinerie.

Il y avait trois autres lieux de noyade avec un total de trois décès (12 %) qui n'étaient pas inclus dans le graphique ci-dessus.

#### 4.19 CHUTES MORTELLES DEPUIS UNE HAUTEUR LIÉES EN MILIEU AGRICOLE NON LIÉES À LA MACHINERIE, EN FONCTION DU LIEU DE LA CHUTE, DE 2003 À 2012



Entre 2003 et 2012, les échelles ou l'échafaudage étaient à l'origine de 42 % des 31 chutes mortelles depuis une hauteur qui n'étaient pas liées à la machinerie. Les greniers et chevrons étaient l'endroit où 13 % des chutes mortelles sont survenues.

Il y avait trois autres lieux de chute avec un total de cinq décès (15 %) qui n'étaient pas inclus dans le graphique ci-dessus.

#### 4.20 ACCIDENTS MORTELS AGRICOLES LIÉS AUX SUBSTANCES TOXIQUES EN FONCTION DE LA SUBSTANCE, DE 2003 À 2012

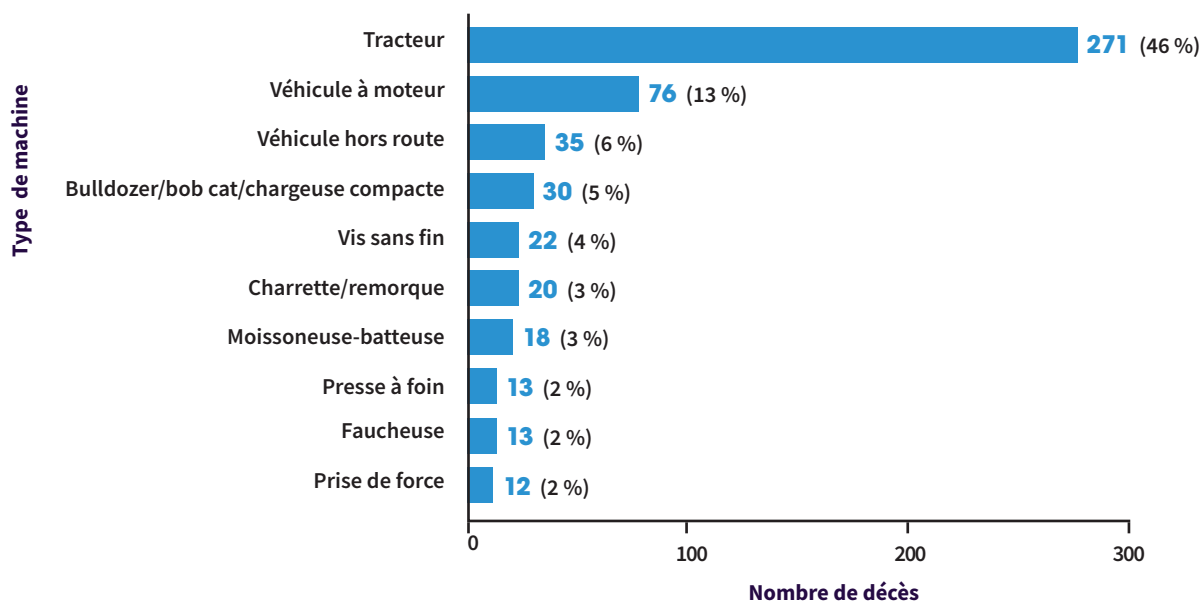
Des 11 décès non liés à la machinerie et dus à l'exposition aux substances toxiques, 55 % (six décès) étaient attribués à l'intoxication par sulfure d'hydrogène. Encore 45 % (cinq décès) étaient dus à l'inhalation des gaz de silo. L'exposition au sulfure d'hydrogène se produit quand les travailleurs entrent dans un espace mal ventilé qui contient le fumier ou les eaux d'égout. Les lieux d'entreposage pour le fumier de porc surtout sont prédisposés à une accumulation de sulfure d'hydrogène. Des dix incidents impliquant les décès non liés à la machinerie et dus à l'exposition aux substances toxiques, dans

un incident il y avait plus d'un décès quand les sauveteurs potentiels sont entrés dans un espace clos sans le bon équipement.

Il y avait encore deux décès liés à la machinerie décès et dus au monoxyde de carbone. L'inhalation du monoxyde de carbone est liée le plus fréquemment au fonctionnement d'un moteur à l'intérieur pendant l'hiver avec une ventilation insuffisante.

En raison du faible nombre de décès un graphique n'est pas présenté.

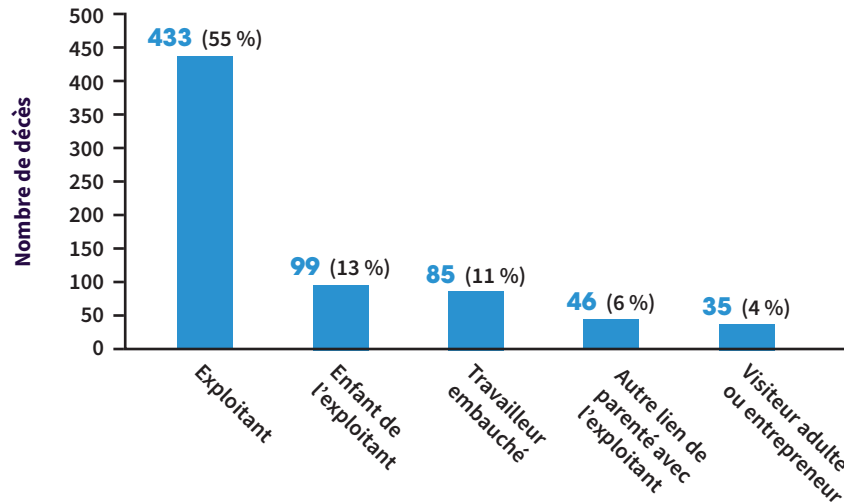
#### 4.21 ACCIDENTS MORTELS AGRICOLES LIÉS À LA MACHINERIE EN FONCTION DES DIX PRINCIPAUX TYPES DE MACHINE, DE 2003 À 2012



Entre 2003 et 2012, 589 décès en milieu agricole liés à la machinerie se sont produits au Canada. Les types de machine impliqués le plus souvent dans les décès liés au milieu agricole étaient les tracteurs (46 %), suivis de véhicules à moteur (13 %) et véhicules hors route (6 %).

Il y avait encore 13 types de machine avec un total de 50 décès (8 %) qui n'étaient pas inclus dans le graphique ci-dessus. Il y avait 29 décès (5 %) dans lesquels le type de machine n'était pas identifié. Les tracteurs étaient liés à 32 % de tous les décès liés au milieu agricole au Canada.

#### 4.22 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE EN FONCTION DU LIEN DE PARENTÉ AVEC L'EXPLOITANT AGRICOLE, DE 2003 À 2012



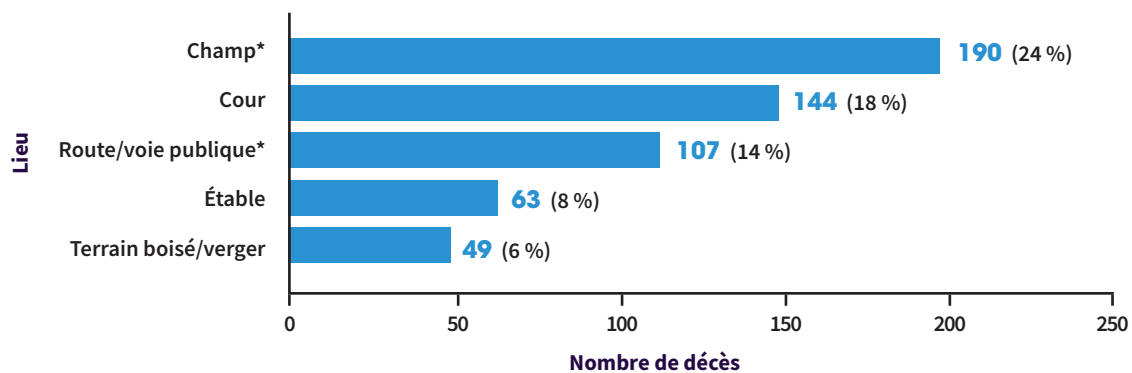
##### Lien de parenté

Des 782 décès où le lien de parenté entre la victime et l'exploitant agricole était connu, 55 % des victimes d'un incident lié au milieu agricole étaient des propriétaires/exploitants agricoles. Encore 13 % des victimes étaient des enfants d'un propriétaire/exploitant agricole (de tout âge) et 11 % étaient des travailleurs embauchés.

De la catégorie 'Autre lien de parenté avec l'exploitant', la majorité est identifiée comme étant le père de l'exploitant.

Il y avait 50 décès (6 %) dans lesquels la victime utilisait les chaussées (c.-à-d. conducteur ou passager d'un véhicule frappé par une machine agricole). Il y avait encore six catégories de lien de parenté avec un total de 34 décès (4 %) qui n'étaient pas incluses dans le graphique ci-dessus. Il y avait 61 décès (7 %) pour lesquels le lien de parenté du défunt était inconnu.

#### 4.23 ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU MILIEU AGRICOLE EN FONCTION DU LIEU DE L'INCIDENT, DE 2003 À 2012



Des 780 décès liés au milieu agricole où le lieu était identifié, les lieux les plus courants étaient les champs avec 190 décès (24 %), les cours de ferme avec 144 décès (18 %), les routes publiques avec 107 décès (14 %), les étables avec 63 décès (8 %) et les terrains boisés et vergers avec 49 décès (6 %).

Il y avait 63 décès pour lesquels le lieu était inconnu (8 %). Il y avait 10 autres lieux avec un total de 227 décès (29 %) qui n'étaient pas inclus dans le graphique ci-dessus.

\* = Comprend les fossés secs adjacents

## ANNEXE A : RÈGLES DE DÉCISION

---

### INCLUSION DES DÉCÈS ET DES BLESSURES DANS LA BASE DE DONNÉES DES MORTALITÉS DE SBAC

#### **Présence d'alcool**

La base de données comprend les accidents mortels dans lesquels la victime était en état d'ébriété si l'accident s'est produit lors d'un travail agricole ou dans un environnement agricole à risque.

#### **Décès sur les voies publiques**

La base de données comprend les accidents mortels sur les voies publiques s'ils sont liés à des véhicules agricoles, à de la machinerie agricole ou aux animaux de ferme.

#### **Troubles médicaux**

Les décès attribués à des troubles médicaux préexistants (ex : crise cardiaque, crise d'épilepsie) sont exclus de la base de données des mortalités. Tout décès où une blessure liée au milieu agricole (tel que la chute depuis une machine) a été immédiatement précédée d'un trouble médical important tel qu'un accident vasculaire cérébral, une crise d'épilepsie ou une crise cardiaque a également été exclu. Les décès à la suite d'une crise cardiaque où la victime s'adonnait à un travail agricole ardu au moment de la crise ou immédiatement avant la crise sont inclus dans la base de données des mortalités dans la catégorie « surmenage ».

#### **Complications secondaires**

Les décès survenus à l'hôpital à la suite de complications secondaires survenues en raison d'une blessure subie en milieu agricole (ex : embolies, maladies respiratoires) sont compris dans la base de données des mortalités. Note : Le Nouveau-Brunswick ne considère pas ces cas comme étant reliés au milieu agricole si le décès a eu lieu plus de deux semaines après la blessure liée au milieu agricole.

#### **Véhicules hors route**

Les décès attribués aux véhicules hors route, tels les VTT, les motos hors route et les motodunes, ont été inclus dans la base de données des mortalités s'ils sont survenus dans une ferme ou un ranch ou si les véhicules ont été utilisés à des fins agricoles.

#### **Enfants au jeu**

Les décès des enfants jouant en milieu de travail agricole ont été inclus. Par exemple, les cas où une personne effectuant un travail agricole ne pouvait pas surveiller un enfant qui l'accompagnait dans son milieu de travail lié à l'agriculture; les cas où un enfant est décédé alors qu'une personne effectuait une tâche agricole; les cas où un enfant a été tué à la suite d'un risque dans l'environnement de la ferme ou du ranch comme monter à cheval, soigner les animaux de ferme, se noyer dans un étang-réservoir, une fosse à lisier, etc.

## ANNEXE B : GLOSSAIRE

---

### TERMES GÉNÉRAUX

#### **Décès liés au milieu agricole**

SBAC définit un décès lié au milieu agricole comme suit :

1) Toute blessure non intentionnelle entraînant la mort et survenue au cours d'activités reliées à une exploitation agricole ou d'un ranch au Canada et (ou)

2) Toute blessure non intentionnelle entraînant la mort causée par un environnement dangereux à la ferme ou au ranch au Canada (à l'exception des accidents mortels non liés au travail et survenus au domicile). Cette définition inclut les décès survenus ailleurs que dans le milieu de travail lié à l'agriculture si le travail était lié à l'agriculture; par exemple, le transport des travailleurs, du bétail, d'approvisionnements ou de récoltes dans les voies publiques; les animaux errant dans les voies publiques. Les décès survenus parce qu'une tierce personne effectuait un travail agricole sont aussi inclus.

#### **Dénominateurs**

Les données utilisées comme dénominateurs pour le calcul des taux. Le nombre inférieur d'une fraction qui indique le nombre total de personnes exposées sur une période de temps donné.

#### **Ferme**

Toute ferme ou autre exploitation agricole qui produit pour la vente au moins un des produits suivants liés à l'agriculture : cultures, bétail, volaille, produits d'origine animale, produits de serre ou de pépinière, champignons, gazon, miel, produits de l'érable. (*Recensement de l'agriculture, Statistique Canada*)

#### **Blessure**

Dommages corporels à une personne causés par un transfert aigu d'énergie (mécanique, thermique, électrique, chimique ou radiation) ou par l'absence soudaine de chaleur ou d'oxygène.

#### **Numérateurs**

Les données utilisées comme numérateurs pour le calcul des taux. Le nombre supérieur d'une fraction qui indique le nombre de cas relatif au nombre de cas étudiés pour un mécanisme de blessure et (ou) un groupe d'âge particulier.

#### **Dangers non liés au travail**

Les dangers non liés au travail du milieu agricole comprennent les choses qu'on ne trouve pas typiquement dans une résidence 'non agricole'. Cela comprend divers lieux comme les étangs-réservoirs et bourbiers, vergers, terrains boisés, fosses à lisier et diverses machines agricoles comme les tracteurs, moissonneuses-batteuses et charrues. Ils comprennent aussi diverses dépendances comme les étables, huttes Quonset, cages à poules, et les diverses activités des soins des animaux, l'entreposage inapproprié de l'équipement et l'équitation.

#### **Écrasements**

Les blessures en milieu agricole liées à la machinerie ont été identifiées et codées par SBAC comme 'écrasement lié au milieu agricole' si la victime a été écrasée, heurtée ou coincée par un véhicule ou une machine agricole en position droite qui était en marche ou roulait dans une pente.

### **Écrasement du conducteur descendu**

#### **(sous-catégorie d'écrasement sans conducteur)**

Un conducteur est écrasé, coincé ou heurté par une machine sans conducteur qui est en marche ou roulant dans une pente, ou par une machine ou outil qu'elle remorque. Cette définition inclut l'écrasement lorsqu'on essaie de monter à bord d'une machine sans conducteur. Elle n'inclut pas les cas d'un démarrage inapproprié par le défunt.

### **Écrasement du spectateur**

Un spectateur est écrasé, coincé ou heurté par une machine avec conducteur, ou par une machine ou outil qu'elle remorque. Cette définition inclut l'écrasement lorsqu'on essaie de monter à bord ou de descendre d'une machine avec conducteur en marche.

### **Écrasement du passager**

Un passager tombe d'une machine et est ensuite écrasé, coincé ou heurté par la machine, ou par une machine ou outil qu'elle remorque.

### **Écrasement lié à un démarrage inapproprié (sous-catégorie d'écrasement sans conducteur)**

Une personne est écrasée par une machine sans conducteur à la suite d'un démarrage autre que celui indiqué par le fabricant de la machine. Cette définition inclut le démarrage d'appoint et le démarrage d'une machine en la poussant.

### **Écrasement du conducteur**

Un conducteur tombe d'une machine et est ensuite écrasé, coincé ou heurté par la machine, ou par une machine ou outil qu'elle remorque.

### **Écrasement sans conducteur**

Une personne est écrasée, coincée ou heurtée par une machine sans conducteur, ou par une machine ou outil qu'elle remorque. Cette définition inclut l'écrasement lorsqu'on essaie de monter à bord d'une machine en mouvement sans conducteur.

### **Surveillance**

La collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion systématiques et continues des données sur la santé.

### **Blessure non intentionnelle**

Les blessures non intentionnelles consistent en un sous-ensemble de blessures pour lesquelles il n'y aucune preuve d'intention prédéterminée. Pour identifier davantage les activités ou circonstances des causes principales des décès, une analyse subséquente a été effectuée, en fonction de la documentation dans le champ de texte de l'abrégi consacré aux circonstances.

### **Activité avant le renversement**

Comprend le transport de biens et de bétail

- remorquage
- travail aux champs
- sylviculture
- travail dans la cour de ferme
- récréation, déplacement
- entretien des routes
- passager
- inconnu

### **Cause du renversement**

- conduite trop près du bord
- conduite dans une pente, virage d'une machine
- chute depuis une rampe
- transport avec godet très chargé
- traînage de billots/machinerie
- extraction de souches ou d'arbres
- remorquage
- collision avec un objet
- terrain accidenté
- bras ou godet du tracteur coincé dans la terre
- traînage de machinerie lourde ou d'une remorque
- inconnue

### **Activité avant l'enchevêtrement**

Entretien, réparation ou nettoyage de l'équipement

### **Objets liés aux blessures dues au fait d'être coincé ou heurté par un objet lié ou non lié à la machinerie**

- balle (grande, ronde)
- autre balle
- arbre, branche, billot
- bâtiment ou structure qui s'effondre
- autre objet lourd non lié à la machinerie, par exemple, une barrière ou porte
- machine lourde (non en marche)
- caisse de camion
- godet
- bras du chargeur frontal
- autre composant lourd d'une machine
- couteau ou lame
- fil pour emballage ou barbelé
- outil ou partie d'un outil (comprend les outils mécaniques)
- crochet, corde ou chaîne de remorquage
- attelage ou timon
- crics ou relevage hydraulique
- autre objet non lié à la machinerie
- inconnu
- autre objet lié à la machinerie

# ANNEXE C : FORMULAIRE DE SAISIE DES DONNÉES

## FORMULAIRE DE SAISIE DES DONNÉES DES MORTALITÉS LIÉES AU MILIEU AGRICOLE DE SBAC



### ACCIDENTS MORTELS EN MILIEU AGRICOLE DE SBAC – FORMULAIRE DE SAISIE DES DONNÉES

N° du dossier du coroner : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ N° d'identification SBAC : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Année n° prov. année n°

**Un accident mortel en milieu agricole est :** 1) Toute blessure non intentionnelle résultant en un décès lié à l'exploitation d'une ferme ou un ranch au Canada et (ou) 2) Toute blessure non intentionnelle entraînant la mort causée par un environnement dangereux à la ferme ou au ranch au Canada (à l'exception des accidents mortels non liés au travail et survenus au domicile). Cette définition inclut les décès survenus ailleurs que dans le milieu de travail lié à l'agriculture si le travail était lié à l'agriculture; par exemple, le transport des travailleurs, du bétail, d'approvisionnements ou de récoltes dans les voies publiques; les animaux errant dans les voies publiques. Les décès survenus parce qu'une tierce personne effectuait un travail agricole sont aussi inclus.

Âge : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Date de naissance manquante (encercler)? Oui Non  
mm jj aaaa

Sexe (encercler) : H F Province : \_\_\_\_\_ Comté/ Municipalité régionale : \_\_\_\_\_

Région : \_\_\_\_\_ Date de l'accident : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Jour de la blessure (encercler): D L M M J V S  
mm jj aaaa

À quel moment de la journée \_\_\_\_\_ (24:00) Date du décès : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
mm jj aaaa

Source des données pour identifier le cas (encercler ceux qui s'appliquent) :

- |                |  |          |
|----------------|--|----------|
| 1 Coroner      | 2 Médecin examinateur                    | 3 Médias |
| 4 GRC / police | 5 Conservateur des actes de l'État civil | 6 Autres |

#### A. DESCRIPTION DES CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

Veillez inclure le plus de détails possibles concernant l'activité du défunt au moment de l'accident, la tâche effectuée et le lieu. Pour les chutes et noyades, veuillez décrire le lieu précis. Pour les blessures où la victime a été heurtée ou coincée par un objet, veuillez préciser l'objet ou le composant de machine. Pour les enchevêtrements, veuillez indiquer si les vêtements y figuraient. Pour les renversements de tracteur, veuillez indiquer si le tracteur était muni d'une structure de protection contre le renversement. Pour les blessures liées à la machinerie, veuillez décrire la machine en donnant le plus de détails possibles.

Si la blessure n'est pas attribuée à une machine ou un véhicule, veuillez remplir la partie B et continuer à la partie E.

Si la blessure est attribuée à une machine ou un véhicule, veuillez remplir la partie C et continuer.

|  |   |  |
|--|---|--|
| <p><b>B. CAUSE DE LA BLESSURE NON LIÉE À LA MACHINERIE OU À UN VÉHICULE</b></p> <p>1 écrasé ou heurté par un animal. Préciser l'animal : _____</p> <p>2 autre type de blessure liée à un animal. Préciser l'animal : _____</p> <p>3 chute depuis un animal. Préciser l'animal : _____</p> <p>4 heurté par un objet non lié à la machinerie</p> <p>5 heurté contre un objet non lié à la machinerie</p> <p>6 coincé dans, sous ou entre des objets non liés à la machinerie</p> <p>Si 4 ou 6, préciser l'objet : _____</p> <p>7 chute depuis une hauteur. Donner le lieu précis de la chute : _____</p> <p>8 chute au même niveau</p> <p>9 sauté au niveau inférieur</p> <p>10 surmenage</p> <p>11 noyade</p> <p>12 exposition à incendie/ explosion</p> <p>13 contact avec des températures extrêmes</p> <p>14 contact avec le courant électrique</p> <p>16 contact avec la radiation, des substances caustiques, toxiques ou nocives par (encercler) :<br/>inhalation ingestion absorption injection</p> <p>Préciser l'agent : _____</p> <p>18 asphyxie par céréales ou terre. Préciser : _____</p> <p>19 arme à feu</p> <p>77 autre non liée à la machinerie. Préciser : _____</p> <p>88 inconnue, non liée à la machinerie</p> <p>99 sans objet</p> | <p><b>C. CAUSE DE LA BLESSURE LIÉE À LA MACHINERIE OU À UN VÉHICULE</b></p> <p>1 renversement de côté</p> <p>2 renversement vers l'arrière</p> <p>3 renversement non spécifié</p> <p>4 enchevêtré/coincé dans une machine</p> <p>5 coincé ou heurté par un composant de machine ou une machine effondrant (préciser)</p> <p>6 collision de route sur une voie publique</p> <p>7 conducteur tombé d'une machine en mouvement, pas écrasé, coincé ou heurté par cela</p> <p>8 conducteur tombé d'une machine en mouvement, puis écrasé, coincé ou heurté par cela</p> <p>9 passager tombé d'une machine en mouvement, pas écrasé, coincé ou heurté par cela</p> <p>10 passager tombé d'une machine en mouvement, puis écrasé, coincé ou heurté par cela</p> <p>11 conducteur descendu/autre personne écrasé, coincé ou heurté par une machine sans conducteur</p> <p>12 passager descendu écrasé, coincé ou heurté par une machine en mouvement</p> <p>13 spectateur écrasé, coincé ou heurté par une machine en mouvement</p> <p>14 contact avec le courant électrique lié à la machinerie</p> <p>15 incendie, explosion ou brûlure lié à la machinerie</p> <p>16 collision de machine hors route</p> <p>17 noyade liée à la machinerie</p> <p>18 heurté par un objet qui tombe ou propulsé d'une machine (préciser)</p> <p>20 écrasé, coincé ou heurté par une machine en mouvement - non spécifié</p> <p>77 autre, liée à la machinerie. Préciser : _____</p> <p>88 inconnue, liée à la machinerie</p> <p>99 sans objet</p> <p>Si 5 ou 18, préciser l'objet/le composant : _____</p> | <p><b>D. TYPE DE MACHINERIE</b><br/>(Encercler le chiffre approprié si la blessure était liée à la machinerie ou à un véhicule)</p> <p>1 tracteur</p> <p>2 vis sans fin. Préciser si autostable attachée à une machine, ou inconnue (encercler)</p> <p>3 faucheuse</p> <p>4 prise de force, préciser la machine à laquelle la Pdf est attachée : _____</p> <p>5 presse-foin</p> <p>6 charrette/remorque</p> <p>7 moissonneuse-batteuse</p> <p>8 outil électrique (pas une scie à chaîne)</p> <p>9 scie à chaîne</p> <p>10 soudeuse</p> <p>11 récolteuse</p> <p>12 charrue/charrue à disques</p> <p>13 élévateur de foin</p> <p>14 épandeur de fumier</p> <p>15 bulldozer, bob cat, chargeuse compacte</p> <p>16 véhicule à moteur. Préciser : _____</p> <p>17 véhicule hors route. Préciser : _____</p> <p>19 équipement de clôture</p> <p>20 équipement de pulvérisation</p> <p>22 équipement de jardinage</p> <p>24 équipement de plantation</p> <p>25 andaineuse</p> <p>26 ramasseuse de pierres</p> <p>27 souffleuse à neige</p> <p>28 avion</p> <p>77 autre outil/machine agricole. Préciser : _____</p> <p>88 inconnu</p> <p>99 sans objet</p> |
| <p><b>E. LIEU IMMÉDIAT DE L'INCIDENT</b></p> <p>1 Champ (comprend les fossés secs près du champ)</p> <p>2 Étable</p> <p>4 Remise</p> <p>5 Cour de ferme</p> <p>6 Voie publique (comprend les fossés secs)</p> <p>7 Voie d'accès (comprend les fossés secs)</p> <p>8 Maison de ferme</p> <p>9 Chemin de ferme (comprend les fossés secs)</p> <p>10 Terrain boisé/verger</p> <p>11 Source d'eau; comprend fossé rempli d'eau étang-réservoir, fosse à lisier, fosse d'eaux usées, etc.</p> <p>Préciser : _____</p> <p>12 Corral/enceinte des animaux à l'extérieur</p> <p>13. Autre fossé/remblai/digue non précisé</p> <p>14 Fosse</p> <p>77 Autre lieu. Préciser : _____</p> <p>88 Inconnu</p> <p><b>F. LIEU DE LA MORT</b></p> <p>1 Trouvé mort</p> <p>2 Mort <i>en route</i></p> <p>3 Mort à l'hôpital</p> <p>77 Autre lieu de la mort. Préciser : _____</p> <p>88 Inconnu</p>   | <p><b>G. LIEN DE PARENTÉ DE LA PERSONNE BLESSÉE AU PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT AGRICOLE</b></p> <p>1 Exploitant</p> <p>2 Conjointe de l'exploitant agricole</p> <p>3 Enfant de l'exploitant agricole</p> <p>4 Autre parenté de l'exploitant. Préciser : _____</p> <p>5 Travailleur embauché</p> <p>6 Conjointe du travailleur embauché</p> <p>7 Enfant du travailleur embauché</p> <p>8 Autre parenté du travailleur embauché. Préciser : _____</p> <p>9 Autre enfant non en visite</p> <p>10 Autre adulte non en visite</p> <p>11 Visiteur adulte ou entrepreneur</p> <p>12 Visiteur enfant</p> <p>77 Autre lien de parenté. Préciser : _____</p> <p>88 Inconnu</p>   | <p><b>H. MODE DE DÉCOUVERTE</b><br/>Qui a trouvé le défunt? (c.-à-d. lien de parenté avec le défunt)</p> <p>Y avait-il un témoin à l'incident de blessure? (encercler) Oui Non<br/>(Indiquer si l'information n'est pas)</p> <p><b>I. NATURE DE LA BLESSURE PAR PARTIE DU CORPS</b><br/>(p. ex. NI1 lésion par écrasement, PC1 poitrine. Lister de la blessure la plus grave à la moins grave, où la plus grave est la cause de la mort)</p> <p><b>Nature de la blessure 1 :</b> _____</p> <p><b>Partie du corps 1 :</b> _____</p> <p><b>Nature de la blessure 2 :</b> _____</p> <p><b>Partie du corps 2 :</b> _____</p>   |

**J. Consommation de l'alcool (date de décès à partir de 2012)**

L'alcool jouait-il un rôle? Oui Non Si oui, a-t-on testé le défunt pour l'alcool? Oui Non

Si oui, le test était-il positif pour l'alcool? Oui Non Si oui, quel était le niveau d'alcool? \_\_\_\_\_

Si oui, a-t-il dépassé la limite légale provinciale? Oui Non

## ANNEXE D : POPULATIONS AGRICOLES

### POPULATIONS AGRICOLES CANADIENNES EN FONCTION DU GROUPE D'ÂGE ET DE L'ANNÉE (COMPRENANT LES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES ÉTRANGERS)

| <b>GROUPE D'ÂGE</b> | <b>1990</b> | <b>1991</b> | <b>1992</b> | <b>1993</b> | <b>1994</b> | <b>1995</b> | <b>1996</b> | <b>1997</b> |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1-4                 | 74754       | 71847       | 68936       | 66027       | 63120       | 60209       | 57300       | 54391       |
| 5-9                 | 96006       | 92752       | 89494       | 86238       | 82982       | 79726       | 76470       | 73214       |
| 10-14               | 110863      | 107555      | 104247      | 100941      | 97631       | 94323       | 91015       | 87707       |
| 15-19               | 100488      | 98313       | 96112       | 93939       | 91763       | 89576       | 87405       | 85227       |
| 20-29               | 117860      | 113496      | 108967      | 105037      | 100994      | 97077       | 92898       | 89083       |
| 30-39               | 192328      | 183965      | 175541      | 167405      | 159156      | 151260      | 143132      | 135344      |
| 40-49               | 170237      | 168251      | 166060      | 164069      | 162135      | 160173      | 158403      | 156805      |
| 50-59               | 124313      | 124133      | 123992      | 123870      | 123780      | 123686      | 123666      | 123692      |
| 60-69               | 97627       | 95579       | 93526       | 91487       | 89430       | 87384       | 85331       | 83293       |
| 70-79               | 36981       | 36944       | 36899       | 36858       | 36817       | 36776       | 36735       | 36694       |
| >80                 | 8252        | 8335        | 8418        | 8501        | 8586        | 8667        | 8751        | 8835        |
| Total               | 1129709     | 1101170     | 1072192     | 1044372     | 1016394     | 988857      | 961106      | 934285      |

| <b>GROUPE D'ÂGE</b> | <b>1998</b> | <b>1999</b> | <b>2000</b> | <b>2001</b> | <b>2002</b> | <b>2003</b> | <b>2004</b> | <b>2005</b> |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1-4                 | 51482       | 48573       | 45664       | 42755       | 40997       | 39239       | 37481       | 35723       |
| 5-9                 | 69958       | 66702       | 63446       | 60190       | 57152       | 54114       | 51076       | 48038       |
| 10-14               | 84399       | 81091       | 77783       | 74475       | 71739       | 69003       | 66267       | 63531       |
| 15-19               | 83049       | 80879       | 78701       | 76515       | 75056       | 73592       | 72136       | 70679       |
| 20-29               | 85823       | 82578       | 79462       | 76089       | 74769       | 73429       | 71928       | 70721       |
| 30-39               | 127594      | 120066      | 112260      | 104717      | 98818       | 92725       | 86898       | 81476       |
| 40-49               | 154834      | 152877      | 151231      | 149810      | 147063      | 144534      | 142055      | 139854      |
| 50-59               | 123519      | 123392      | 123246      | 123188      | 124627      | 126118      | 127617      | 129106      |
| 60-69               | 81242       | 79189       | 77146       | 75105       | 76181       | 77279       | 78375       | 79493       |
| 70-79               | 36653       | 36615       | 36574       | 36530       | 37107       | 37681       | 38255       | 38829       |
| >80                 | 8919        | 9003        | 9087        | 9171        | 9751        | 10331       | 10911       | 11491       |
| Total               | 907472      | 880965      | 854600      | 828545      | 813260      | 798045      | 782999      | 768941      |

| <b>GROUPE D'ÂGE</b> | <b>2006</b> | <b>2007</b> | <b>2008</b> | <b>2009</b> | <b>2010</b> | <b>2011</b> | <b>2012</b> |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1-4                 | 33965       | 33207       | 32449       | 31691       | 30933       | 30175       | 29417       |
| 5-9                 | 45000       | 43480       | 41960       | 40440       | 38920       | 37400       | 35880       |
| 10-14               | 60795       | 58109       | 55423       | 52737       | 50051       | 47365       | 44679       |
| 15-19               | 69237       | 66365       | 63519       | 60623       | 57735       | 54869       | 51993       |
| 20-29               | 69600       | 67960       | 66293       | 63908       | 61960       | 59930       | 58123       |
| 30-39               | 75738       | 73713       | 72284       | 69442       | 67245       | 65071       | 62874       |
| 40-49               | 137485      | 130935      | 124563      | 117741      | 111104      | 104732      | 98084       |
| 50-59               | 130642      | 130761      | 130938      | 131085      | 131347      | 131702      | 131985      |
| 60-69               | 80576       | 82372       | 84196       | 85972       | 87784       | 89606       | 91425       |
| 70-79               | 39403       | 39869       | 40336       | 40797       | 41266       | 41730       | 42194       |
| >80                 | 12071       | 12235       | 12399       | 12563       | 12727       | 12891       | 13055       |
| Total               | 754512      | 739006      | 724360      | 706999      | 691072      | 675471      | 659709      |

#### CHANGEMENT DE DÉFINITION :

La population figurant dans la base de données du Couplage agriculture-enquête nationale auprès des ménages et les estimations qui en ont été tirées ont changé de deux façons en 2011. En premier lieu, la définition de la population agricole a changé. Pour les années précédant 2011, seuls les exploitants et leur famille qui vivaient sur une ferme à tout moment durant les douze mois précédents ont été inclus dans la population agricole. En 2011, la restriction à la ferme a été supprimée. Les exploitants et leur famille qui ne vivaient pas sur une ferme sont également compris. En second lieu, les résidents de logements collectifs n'étaient pas admissibles pour recevoir l'Enquête nationale auprès des ménages et n'étaient donc pas représentés dans la base de données du Couplage agriculture-enquête nationale auprès des ménages. Les nouvelles définitions de la population agricole ont été appliquées aux données des recensements de 1996, 2001, et 2006. Par conséquent, la comparaison des taux présentés dans ce rapport avec les rapports antérieurs est déconseillée.

Les chiffres d'Agriculture Canada-enquête nationale auprès des ménages de 1996, 2001, 2006 et 2011 ont été utilisés pour extrapoler les données pour les années dans lesquelles le recensement n'était pas effectué. En plus des populations d'Agriculture Canada-enquête nationale auprès des ménages, les travailleurs temporaires étrangers en vertu du programme des travailleurs agricoles saisonniers de Citoyenneté et Immigration Canada ont été inclus.

Les chiffres de Citoyenneté et Immigration Canada étaient arrondis de façon aléatoire au multiple de cinq soit supérieur ou inférieur.

Les populations ne comprennent pas les données pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

POURCENTAGE DE VARIATION CHEZ LA POPULATION AGRICOLE CANADIENNE EN FONCTION DU GROUPE D'ÂGE (COMPRENANT LES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES ÉTRANGERS)

| GROUPE D'ÂGE | 1990    | 2012   | DIFFÉRENCE | % CHANGEMENT |
|--------------|---------|--------|------------|--------------|
| 1-4          | 74754   | 29417  | -45337     | -60.60 %     |
| 5-9          | 96006   | 35880  | -60126     | -62.60 %     |
| 10-14        | 110863  | 44679  | -66184     | -59.70 %     |
| 15-19        | 100488  | 51993  | -48495     | -48.30 %     |
| 20-29        | 117860  | 58123  | -59737     | -50.70 %     |
| 30-39        | 192328  | 62874  | -129454    | -67.30 %     |
| 40-49        | 170237  | 98084  | -72153     | -42.40 %     |
| 50-59        | 124313  | 131985 | 7672       | 6.20 %       |
| 60-69        | 97627   | 91425  | -6202      | -6.40 %      |
| 70-79        | 36981   | 42194  | 5213       | 14.10 %      |
| >80          | 8252    | 13055  | 4803       | 58.20 %      |
| Total        | 1129709 | 659709 | -470000    | -41.60 %     |

Entre 1990 et 2012 la population agricole globale au Canada a diminué de 42 %. Par contre, il y a une augmentation de la population plus âgée. Les gens de 80 ans et plus ont vécu la plus grande augmentation en pourcentage avec 58 %. Ceux de 70 à 79 ans ont vécu une augmentation de 14 %. La plus grande baisse de population a été témoinnée par les gens de 30 à 39 ans avec une diminution de 67 %.

## ANNEXE E : COLLABORATEURS DE SBAC

---

Un merci tout spécial aux collaborateurs de SBAC (en date du mois d'octobre 2016) de leur travail acharné et de leur dévouement.

### BUREAU NATIONAL / ALBERTA

**Mme Kathy Belton, PhD**

Co-directrice de SBAC  
Directrice adjointe  
Injury Prevention Centre  
École de santé publique, Université de l'Alberta  
4075 RTF 8308-114 Street  
Université de l'Alberta  
Edmonton AB T6G 2V2  
Téléphone : (780) 492-6019  
Télec. : (780) 492-7154  
Courriel : kathy.belton@ualberta.ca

**D<sup>r</sup> Don Voaklander Professeur agrégé**

Injury Prevention Centre  
École de santé publique, Université de l'Alberta  
Edmonton AB T6G 2G3  
Téléphone : (780) 492-0454  
Télec. : (780) 492 7154  
Courriel : don.voaklander@ualberta.ca

**Mme Colleen Drul**

Coordinatrice nationale de SBAC  
Analyste des données sur les blessures  
Injury Prevention Centre  
École de santé publique, Université de l'Alberta  
Edmonton AB T6G 2G3  
Téléphone : (780) 492-9764  
Télec. : (780) 492 7154  
Courriel : colleen.drul@ualberta.ca

### COLOMBIE-BRITANNIQUE

**D<sup>r</sup> Ian Pike**

Professeur agrégé, Département de pédiatrie,  
Université de la Colombie-Britannique  
Directeur, British Columbia Injury Research and  
Prevention Unit  
Investigateur et co-chef du thème de recherche,  
Evidence to Innovation, BC Children's Hospital  
F508 - 4480 Oak Street  
Vancouver BC V6H 3V4  
Téléphone : (604) 875-3776  
Télec. : (604) 875-3569  
Courriel : ipike@cfri.ca

**Fahra Rajabali**

Chercheuse  
BC Injury Research and Prevention Unit  
F-508-4880 Oak Street  
Vancouver BC V6H 3V4  
Téléphone : (604) 875-3572  
Télec. : (604) 875-3569  
Courriel : frajabali@cfri.ca

## SASKATCHEWAN

### **Dr Niels Koehncke**

Directeur

Centre canadien pour la santé et sécurité en agriculture, Université de la Saskatchewan

Health Sciences Building, E Wing,

RM 1250 104 Clinic Place, PO Box 23

Saskatoon (Saskatchewan) S7N 2Z4

Téléphone : (306) 966-2387

Télec. : (306) 966-8799

Courriel : niels.koehncke@usask.ca

*(Des remerciements à l'ancienne collaboratrice de SBAC, Louise Hagel)*

## MANITOBA

### **Dr Denise Koh**

Médecin du travail en chef

Travail et Immigration Manitoba

Programmes de travail – Santé et sécurité au travail, 200 – 401, avenue York

Winnipeg MB R3C 0P8

Téléphone : (204) 945-3608

Télec. : (204) 945-4556

Courriel : denise.koh2@gov.mb.ca

## QUÉBEC

### **Mathieu Gagné**

Institut national de santé publique du Québec

945, avenue Wolfe, 3e étage

Sainte-Foy, Québec G1V 5B3

Téléphone : (418) 650-5115

Courriel : mathieu.gagne@inspq.qc.ca

## ONTARIO

### **Mme Sunitha Ravi Kumar**

Coordinatrice, Application des connaissances

Parachute

150 Eglinton Ave. West, Suite 300

Toronto ON M4P 1E8

Téléphone : (647) 776-5110

Courriel : sravikumar@parachutecanada.org

## CANADA ATLANTIQUE (NOUVELLE-ÉCOSSE, NOUVEAU-BRUNSWICK, ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD ET TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR)

### **Jennifer Russell**

Directrice générale

Collaboration atlantique pour la prévention des blessures

C. P. 33103, RPO Quinpool Centre

Halifax NS B3L 4T6

Téléphone : (902) 424-3384

Courriel : jrussell@acip.ca







**ACSA | CASA**

Surveillance des blessures agricoles au Canada  
Canadian Agricultural Injury Reporting

**COMMUNIQUEZ  
AVEC NOUS**

Surveillance des blessures  
agricoles au Canada  
3325 – C, chemin Pembina  
Winnipeg MB R3V 0A2

**Facebook :** Canadian Agricultural Safety Association  
**Twitter :** @planfarmsafety  
**Instagram :** @planfarmsafety  
**YouTube :** planfarmsafety / jemengage

**Téléphone :** 1-877-452-2272 ou (204) 452-2272  
**Télc. :** 1-877-261-5004 ou (204) 261-5004

**Courriel :** cair-sbac@casa-acsa.ca  
**Web :** cair-sbac.ca